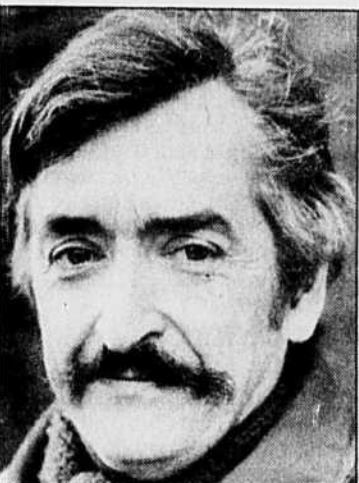


AUJOURD'HUI



BETTY GOODWIN AU MBA

Une rétrospective attendue, celle des oeuvres de Betty Goodwin, qui s'ouvre au Musée des Beaux-Arts de Montréal. Page C-1



JEAN CHABOT ET SON CHEVAL EMPRUNTÉ

Le cinéaste québécois Jean Chabot lance son dernier film, *Voyage en Amérique avec un cheval emprunté*, aux Rendez-vous du cinéma québécois. Page C-5



LA RADIO DE LA LITTÉRATURE

Danièle Roger est l'une des animatrices d'émissions littéraires qui fleurissent sur les ondes des radios communautaires de la métropole. Un coup d'oeil sur ces stations où la littérature semble avoir fait son nid. Page D-1

KIDNAPPÉS AU LIBAN

Deux fonctionnaires des Nations unies au Liban sont enlevés sur une route près de Saïda. Page A-5

LES CAMIONS DE LAVALIN

Lavalin construira plus de 1.000 véhicules pour l'armée canadienne, mais les retombées iront à l'Ontario. Page B-1

ROBINSON PENSE À LA RETRAITE

Insatisfait de son temps de glace, Larry Robinson envisage de mettre un terme à sa carrière. Page B-10

A la suite d'une menace d'empoisonnement de ses produits Steinberg a frôlé la panique

CAROLE BEAULIEU

De mauvais plaisants ont jeté l'émoi la semaine dernière dans quelques magasins de la chaîne d'alimentation Steinberg menaçant, au nom du « Groupe d'action pour la libération d'Israël », d'empoisonner des denrées périssables.

La nouvelle a été gardée secrète

pour « éviter la panique », confirmait-on hier à la police de la Communauté urbaine de Montréal, et toutes les mesures de sécurité ont été prises.

Dès la réception des menaces, le 27 janvier, la chaîne d'alimentation a fait des tests sur tous ses produits en magasin, a confirmé hier le vice-président Communications de Steinberg, M. Douglas Long. Les labora-

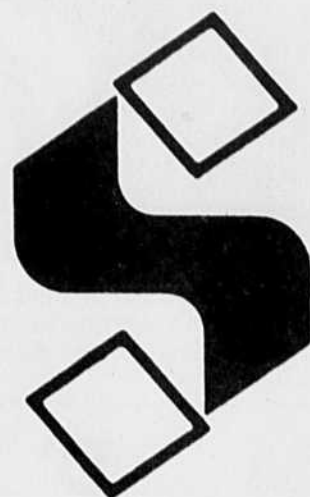
toires n'ont rien trouvé. Aucune trace d'empoisonnement.

Les deux magasins plus particulièrement visés, celui du centre d'achats Laval et celui du Chemin de la Reine-Marie, ont fermé leur porte plus tôt vendredi et ont complètement vidé leurs comptoirs de denrées périssables. Les habitués de Steinberg ont dû faire leurs courses ailleurs alors que les gérants préte-

taient panne d'ordinateur et autres ennuis pour fermer leurs portes et vider les tablettes.

De nouveaux tests menés par des laboratoires privés et par celui de la police de la CUM n'ont détecté aucune trace d'empoisonnement.

Selon M. Long, il s'agit de la menace la plus sérieuse que la chaîne ait reçue depuis les dernières années. Voir page A-10 : Steinberg



Devant l'avalanche des révélations troublantes sur son parti Blais-Grenier veut une enquête royale

PIERRE O'NEILL

Député conservateur du comté de Rosemont à la Chambre des communes, Mme Suzanne Blais-Grenier demande au premier ministre Mulroney d'instituer une commission royale d'enquête pour faire la lumière sur les allégations de patronage et de corruption politique qui mettent en cause l'intégrité du gouvernement.

EXCLUSIF

Convaincue que l'affaire Côté est aussi importante que les scandales impliquant les ex-ministres André Bissonnette et Sinclair Stevens, Mme Blais-Grenier estime qu'il ne suffit plus de s'interroger sur les motifs qui ont amené l'ex-ministre des Approvisionnements et Services à effectuer un emprunt de \$250.000. Mais d'élargir l'enquête aux autres ministères dont M. Côté a été le titulaire, pour s'assurer qu'il n'y a pas eu là d'autres irrégularités, d'autres situations de conflits d'intérêt ou encore du trafic d'influence.

Dans une entrevue au DEVOIR, Mme Blais-Grenier a fait valoir que la seule façon de « faire la preuve que les conservateurs ne sont pas des criminels » est de confier à une commission présidée par un juge indépendant, le mandat d'enquêter dans tous les ministères plus vulnérables que d'autres aux pratiques de

patronage politique, notamment ceux de la Défense et des Travaux publics.

Une commission dotée de tous les pouvoirs judiciaires d'assignation de témoins, y compris le pouvoir de formuler des recommandations exécutoires.



Mme Suzanne Blais-Grenier

Enfin, Mme Blais-Grenier est d'avis que cette commission d'enquête devrait en outre avoir le mandat de pousser l'inqusition jusqu'à l'intérieur du Parti conservateur, pour

s'assurer que les modes de financement n'ont rien de légalement répréhensibles, pour vérifier les allégations voulant que les bénéficiaires de contrats gouvernementaux sont obligés de verser des ristournes aux collecteurs de fonds de la caisse du parti. Vérifier enfin s'il est exact que les Provincial Action Committee (PAC), chargés notamment d'établir des listes de sympathisants conservateurs en fonction des nominations gouvernementales, sont en fait des comités de patronage.

Cette demande d'instituer une commission royale d'enquête fait l'objet d'un télégramme que Mme Blais-Grenier entend adresser ce week-end au premier ministre Mulroney. Au cours d'une entrevue qu'elle avait sollicitée et qui eut lieu le 21 septembre dernier, Mme Blais-Grenier s'était entretenue avec M. Mulroney de toute la question de la moralité publique et de l'urgence de prendre des mesures préventives.

Jadis ministre de l'Environnement, Suzanne Blais-Grenier a démissionné du cabinet en décembre 1985, pour protester contre la démission du gouvernement de permettre la vente des raffineries Gulf à la multinationale Ultramar, transac-

tion qui avait conduit à la fermeture de l'usine et à la mise à pied de centaines de travailleurs de l'Est de Montréal. La députée de Rosemont fait partie d'un groupe de six ou sept

députés dits réformistes et elle soutient que plusieurs d'entre eux appuient l'idée d'une commission royale d'enquête.

Voir page A-10 : Enquête



Photo AP

Le futur président est bien gardé

Entouré de soldats bien armés, au cours d'une conférence de presse, le président-élu d'Haïti, Leslie Manigat, qui sera investi dimanche dans un climat de contestation générale. Informations page A-5.

« L'intégrité de votre gouvernement est en jeu »

Ed Broadbent somme Mulroney de s'expliquer

MICHEL VASTEL

OTTAWA — Le chef du NPD a sommé hier le premier ministre de s'expliquer sur les révélations du DEVOIR de vendredi selon lesquelles son secrétaire principal avait été informé, dès novembre 1986, des problèmes financiers et personnels de l'ancien ministre Michel Côté.

« Ces allégations sont d'une ex-

trême gravité et remettent en question l'intégrité et l'honnêteté de votre gouvernement, de votre bureau, et de vous-même personnellement », a écrit hier soir Ed Broadbent au chef du gouvernement.

Le chef du NPD demandait du même coup au premier ministre d'expliquer les circonstances d'un « prêt » de \$ 158.000 qu'il aurait reçu du PC Canada Fund, l'agent officiel du parti, pour couvrir une partie des

dépenses d'amélioration à sa résidence officielle du 24 Sussex Drive à Ottawa.

Quelques heures plus tard, le Bureau du premier ministre a émis une déclaration du président du PC Fund, David Angus, dans laquelle on explique qu'il ne s'agit pas d'un « prêt » mais d'une « avance » de fonds faite incidemment au chef du parti, plutôt qu'au premier ministre.

Il est intéressant de noter que le premier ministre ou son Bureau se sont empressés de désamorcer l'affaire du prêt de \$ 158.000 mais qu'ils restent toujours silencieux sur les informations du DEVOIR selon lesquelles ils ont laissé toute une série de scandales politiques se développer au Québec depuis 1986, sans jamais intervenir.

Le vice-premier ministre a simplement dit au DEVOIR hier que le Bureau du premier ministre avait effectivement « entendu parler » depuis quelques mois des problèmes financiers de Michel Côté mais, jugeant qu'il s'agissait de « rumeurs », il n'avait pas jugé bon de les vérifier. Don Mazankowski a refusé de préciser quelle information, ou quel événement, plus précis qu'un rumeur doit-on présumer et parvenus aux oreilles du premier ministre mardi dernier vers 13 heures, ont soudain précipité une enquête du Secrétaire Bernard Roy et confirmé ainsi que M. Côté avait emprunté près de \$ 250.000 à un ami personnel, et financer du parti conservateur, M. René Laberge de Québec.

À la suite des révélations de vendredi matin, un député conservateur de l'Ouest et un cadre du parti ont in-

voir page A-10 : Broadbent

Moins porté sur ses mamours fédéraux

Bourassa donne un coup de patin

PIERRE CAYOUILLE

À mesure que les effluves de scandale exhalent d'Ottawa, le premier ministre du Québec, Robert Bourassa, cherche à tempérer ses « acquinements » avec le premier ministre du Canada, Brian Mulroney.

Interrogé à savoir s'il ne trouvait pas « gênantes » ses relations privilégiées avec un premier ministre fédéral qui croule peu à peu sous le poids des scandales, M. Bourassa a donné hier un brillant « coup de patin » et répondu : « Je ne comprends pas pourquoi on accepte que le premier ministre ontarien David Peter-

son puisse faire l'éloge de M. Mulroney, alors que l'on accepte pas que je puisse présenter devant un auditoire de gens d'affaires le premier ministre canadien avec lequel je partage les mêmes visions sur le libre-échange », a-t-il dit, hier. M. Bourassa était de passage à Montréal pour rencontrer le bureau des gouverneurs du Conseil du patronat du Québec.

M. Bourassa faisait allusion aux propos tenus cette semaine, depuis Londres, par le premier ministre de l'Ontario David Peterson. « M. Peterson, qui est un premier ministre libéral et dont le parti, contrairement

voir page A-10 : Bourassa

La thèse de la Couronne

Bissonnette aurait profité d'informations jugées confidentielles

JEAN-V. DUFRESNE

SAINT-JEAN-SUR-RICHE-LIEU — Le ministère public entend démontrer que l'ex-ministre fédéral, André Bissonnette, et son organisateur politique du comté de Saint-Jean, Normand Ouellette, ont utilisé à leur avantage des informations privilégiées pour frustrer la société

Oerlikon Aerospacial d'une somme de \$950.000, grâce à un jeu de transactions immobilières dont les bénéfices furent ensuite également répartis dans quatre entreprises contrôlées par les deux accusés et leurs épouses.

Telle est la thèse de la Couronne, pour étayer les quatre accusations qui pèsent sur chacun des prévenus : avoir comploté pour commettre un acte criminel, soit un abus de confiance; avoir commis cet abus de confiance; avoir comploté pour commettre un acte criminel, soit une fraude; et avoir commis cette fraude.

Deuxième journée, hier, du procès sur l'affaire Oerlikon. Un seul témoin, M. Pierre Droz, chargé d'enquête pour la GRC, s'est contenté avec une patience imperturbable de rappeler l'origine des quelques 95 pièces versées au dossier, autant d'éléments de preuve dont certains seront sans doute contestés par la défense lundi, mais qui constituent l'ensemble du casse-tête Bissonnette-Ouellette: facture de téléphone cellulaire, note d'hôtel en Autriche, bordereaux de fiducie, actes de vente, lettres patentes, honoraires de notaire et d'avocat, cadastre, contrats d'assurance, offre d'achat, chèques encaissés, le tout dans un chassé-croisé de documents qui

voir page A-10 : Bissonnette



André Bissonnette

Luc Chartrand — Raymond Duchesne — Yves Gingras

Luc Chartrand — Raymond Duchesne — Yves Gingras

HISTOIRE DES SCIENCES AU QUÉBEC

Conçu pour un public de non-spécialistes, ce livre vient enfin combler une lacune que la communauté scientifique québécoise déplorait depuis longtemps...

« Un ouvrage indispensable ». Fernand Seguin

488 pages, 24,95\$



BORÉAL



Photo PC
Radieux, le rédacteur en chef du *Montreal Daily News*, M. Jim Duff, a demandé aux deux nouveaux chroniqueurs vedettes du journal, MM. Tim Burke et Nick Auf der Maur, de signer leur contrat sous l'oeil des caméras.

Le nouveau quotidien signe deux chroniqueurs-vedettes

Le *Daily News*: un journal facile à lire en 20 minutes

CAROLE BEAULIEU

Le *Montreal Daily News* sera un journal « amusant », bourré de photos couleurs et facile à lire en 20 minutes, ont promis hier les directeurs du nouveau quotidien anglophone dont les 50,000 premières copies doivent paraître à Montréal le 1er mars.

Si le *Montreal Daily News* est aussi coloré que la conférence de presse tenue hier par ses directeurs, les lecteurs en auront pour les 50

cents que coûtera chacun de ses numéros.

Bien peu de nouveau en effet dans cette conférence de presse. Mais les journalistes ont pu assister, en direct, à la signature des contrats de deux chroniqueurs vedettes recrutés par le *Daily News*, MM. Nick Auf der Maur et Tim Burke.

Les deux Montréalais ont dit avoir quitté le quotidien *The Gazette* par goût de l'aventure. « J'ai l'impression de quitter la fonction publique », a commenté M. Burke. « Je me sens

comme à 22 ans », a renchéri Nick Auf der Maur.

La date de parution du dernier-né de l'écurie Quebecor est toujours fixée au 1er mars. Mais elle pourrait être reportée au 7 mars en cas de pépin.

Une cinquantaine de journalistes seront à l'oeuvre dès le 15 février, dont une quinzaine aux sports et une quinzaine à l'actualité montréalaise. Le journal aura un correspondant à Québec et un à Ottawa.

Le rédacteur en chef du *Daily News*, M. Jim Duff, a dit ne pas craindre de revivre la mésaventure du *Matin*, le tabloïd de langue française lancé par Southam News qui a dû fermer ses portes l'an dernier après quelques semaines de publication.

« Nous avons maîtrisé la technologie de mise en page électronique qui a donné tellement de difficultés au *Matin* », a affirmé M. Duff. Le *Daily News* sera imprimé sur les nouvelles presses de l'imprimerie Dumont, à Ville Lasalle, et n'aura pas l'apparence « grisâtre » du *Matin*, a-t-il ajouté.

Le nouveau quotidien anglophone compte publier de nombreuses photos couleur même en pages intérieures. Il sera d'apparence aussi fraîche qu'un magazine, affirme M. Duff.

Les reportages seront courts et auront plus de mordant que ceux de *The Gazette*, dit-il. Le journal contiendra plus de chroniques, mettra l'accent sur Montréal, les sports et les finances.

La mise en page du journal empruntera des éléments à plusieurs traditions, aussi bien celle des tabloïds britanniques que celle des tabloïds canadiens anglais ou québécois.

L'arrivée du *Montreal Daily News* bouleverse le marché de la presse anglophone québécoise, surtout marqué au cours de la décennie par la disparition du *Montreal Star* et du *Sunday Express*. Les 700,000 lecteurs anglophones de Montréal auront pour la première fois depuis 1979 une alternative au monopole détenu par *The Gazette*.

Le marché montréalais de langue anglaise est le troisième plus important au pays, après Toronto et Vancouver.

Quebecor s'est engagé à investir \$25 millions dans l'entreprise pour une période de cinq ans.

Le quotidien *The Gazette* tirait en moyenne, en novembre, du lundi au vendredi, 192,949 exemplaires. Ce tirage s'élevait à 268,993 le samedi.

EN BREF

■ La taxe attendra

OTTAWA (PC) — Le projet d'une taxe de vente nationale, soumis en juin dernier par le ministre des Finances Michael Wilson, ne se concrétisera sûrement pas avant trois ans, s'il jamais il peut devenir réalité. C'est du moins l'opinion de plusieurs hauts fonctionnaires du gouvernement fédéral, qui ont étudié la question. Il faudra tout d'abord, selon eux, au moins deux ans de négociations entre Ottawa et les provinces pour conclure une entente, s'ils y parviennent. Puis, la loi adoptée, il y aura nécessairement un délai d'un an avant de l'appliquer, afin de permettre aux entreprises commerciales de s'y préparer. Cette taxe doit couvrir la plupart des biens et services, s'appliquer à tous les niveaux de la production et remplacer les taxes de vente actuelles des gouvernements fédéral et provinciaux.

■ Blocage à Wonder Bra

Les employés de l'usine Wonder Bra du Lac Mégantic sont en grève depuis lundi. La compagnie conteste l'accréditation du syndicat depuis sa reconnaissance en novembre 1986. La compagnie soutient que le syndicat n'est pas représentatif. M. Michel Dorion du Conseil conjoint québécois de l'union internationale des ouvriers du vêtement pour dames (FTQ) réplique que l'intimidation à laquelle se livre la compagnie cause naturellement des problèmes, les employés craignant de perdre leur emploi mais qu'au départ tout allait bien. Il y a trois usines Wonder Bra au Québec et seul le groupe du Lac Mégantic est affilié à une centrale. M. Dorion estime que cette distinction explique le comportement de l'employeur.

■ \$350 pour sa dignité

KELOWNA, C.-B. (PC) — Le Conseil des droits de la personne de Colombie-Britannique a ordonné au propriétaire d'une épicerie de verser \$350 à un homme à qui il avait refusé un emploi parce qu'il était du sexe mâle. Mme Helen Hughes, qui présidait l'audience, a expliqué que la somme servirait à indemniser Reg Bardsley pour ce qui constitue, a-t-elle dit, une atteinte à sa dignité personnelle et une humiliation. Mohamed Haymour, le propriétaire du magasin Mission Market, a expliqué que c'est son fils qui s'occupait du commerce au moment de l'incident qui lui est reproché, et qu'il n'a pris connaissance de l'affaire que lorsqu'il a reçu une lettre du conseil. Son fils lui a par la suite confirmé avoir eu des propos discriminatoires à l'égard de M. Bardsley.

MAISONS D'ENSEIGNEMENTS

p o r t e s
o u v e r t e s

Le samedi 13 février 1988, de 10 h à 16 h

*Le choix d'une orientation collégiale, c'est important !
Bienvenue à tous les étudiants et étudiantes de 5^e secondaire.*

vers la réussite en

SCIENCES	ÉDUCATION EN SERVICES
SCIENCES HUMAINES	DE GARDE
SCIENCES ADMINISTRATIVES	ÉDUCATION SPÉCIALISÉE
ARTS PLASTIQUES	INFORMATIQUE
LETTRES	TECHNIQUES ADMINISTRATIVES
MUSIQUE	TECHNIQUES DU VÊTEMENT

*Nous offrons un encadrement souple, des services
personnalisés, un milieu favorable à la croissance personnelle,
des résidences, de l'aide financière.*

Venez nous rencontrer !

c o l l è g e
m a r i e - v i c t o r i n

7000, rue Marie-Victorin, Montréal H1G 2J6 RENSEIGNEMENTS : 325-0150

Le Collège Marie-Victorin est membre de l'Association des collèges du Québec.

Pour renseignements:

Christiane Legault

842-9645

AL

Inscription pour
l'année scolaire
1988-89
(4e, 5e, 6e année et Sec. I)

L'ACADÉMIE LAURENTIENNE

Val-Morin, (Québec)
(sur le Campus d'Edphy Int.)

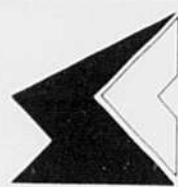
- Institution privée
- Mixte
- Pensionnat (5 ou 7 jours) — externat
- Transport organisé
- Test d'admission
(le 20 février 1988 à Laval)

Portes ouvertes

Le 7 février
10h00 à 11h30 et de
13h00 à 16h00

- Pour s'y rendre:
Autoroute des Laurentides,
Sortie 76. Route 117 Nord
jusqu'à la rue Morin (à droite)
emprunter la 14e ave jusqu'à «Edphy».

POUR TOUT RENSEIGNEMENT:
ACADÉMIE LAURENTIENNE
Téléphone: (514) 669-2797



BALLET CLASSIQUE
ÉCOLE POLYVALENTE PIERRE-LAPORTE
(Commission scolaire Sainte-Croix)

Le cours concentration-ballet de l'École Pierre-Laporte est un PROGRAMME UNIQUE EN SON GENRE accessible à tous les élèves (garçons et filles) du cours secondaire résidant au Québec.

Ce cours permet aux élèves de poursuivre dans la même institution leurs études secondaires régulières ainsi qu'une pratique intensive de la danse. IL S'ADRESSE ESSENTIELLEMENT AUX CANDIDATS DESIREUX DE FAIRE UNE CARRIÈRE PROFESSIONNELLE EN BALLET CLASSIQUE.

Ce programme se poursuit au niveau collégial. Il est le résultat d'une entente entre la Commission scolaire Sainte-Croix et l'École Supérieure de Danse du Québec.

Les élèves admis bénéficieront de la gratuité scolaire et ceux qui devront prendre pension pourront demander une bourse.

Pour l'année 1988-89 il n'y aura aucune admission en cinquième année secondaire.

LIEUX ET DATES DES AUDITIONS

MONTREAL

LA POLYVALENTE PIERRE-LAPORTE
1101, CHEMIN ROCKLAND
VILLE MONT-ROYAL, H3P 2X8

EXAMINATEUR: MME LUDMILLA CHIRIAEFF

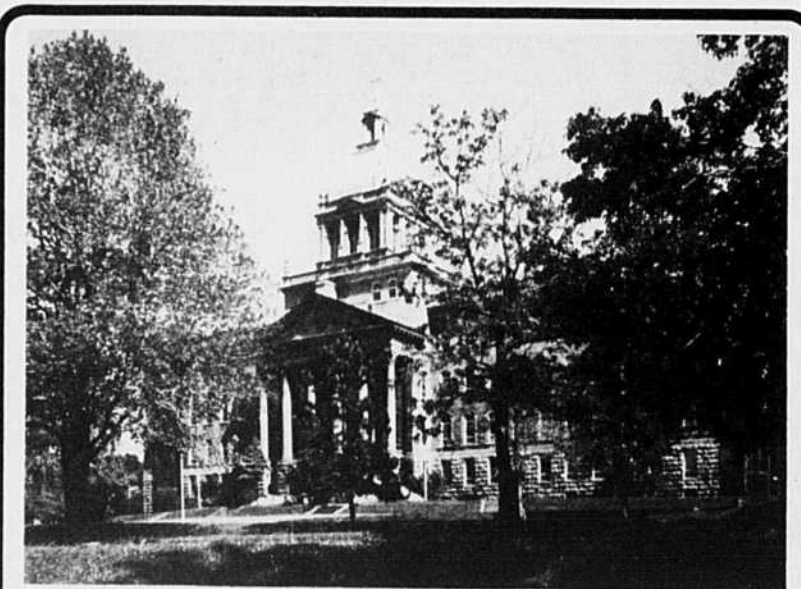
SEC. I — LE SAMEDI 13 FÉVRIER 1988
11:00 HEURES

SEC. II — LE DIMANCHE 14 FÉVRIER 1988
10:00 HEURES

SEC. III-IV — LE DIMANCHE 14 FÉVRIER 1988
14:00 HEURES

POUR RENSEIGNEMENTS:

M. JEAN-GUY THERRIEN (514) 739-6311



ÉCOLE DE MUSIQUE

VINCENT-D'INDY

50 ans de tradition musicale
au service des jeunes

- souci constant d'excellence
- équipe de professeurs d'expérience
- atmosphère personnalisée
- Niveaux d'enseignement:
- Cours collégial spécialisation musique 500.02
- Enseignement parascolaire
 - tous les instruments
 - formation auditive
 - théorie musicale

École de musique Vincent-d'Indy
628, chemin de la Côte-Ste-Catherine
Outremont H2V 2C5
Tél.: (514) 735-5261

\$ 100,000 au directeur général démissionnaire

La paix au cégep du Vieux-Montréal a coûté près de \$ 200,000

CAROLE BEAULIEU

Un an après sa mise en tutelle, le cégep du Vieux-Montréal sort de l'ornière mais la paix achetée par Québec aura coûté cher.

Au total, le départ des trois cadres supérieurs de l'établissement impliqués dans la crise pédagogique et administratif qui paralysait le Cégep a coûté près de \$ 200,000 au Trésor québécois, a appris hier le DEVOIR.

Deux des cadres concernés, le directeur général et le directeur pédagogique, avaient été sérieusement critiqués par un comité d'enquête interne qui leur imputait en 1986 une large part de responsabilité dans la crise qui entravait le bon fonctionnement du cégep.

Incluant les vacances et congés qui lui étaient dus, le directeur gé-

néral, M. Robert Sylvestre, a quitté son poste avec « un peu plus de \$ 100,000 ». Il a notamment reçu \$ 69,703, pour douze mois de salaire, et \$ 10,000 pour des consultations en recherche d'emploi.

Deux autres cadres du cégep, MM. Yvon Lavertu et Yvon Saint-Jules, ont respectivement reçu \$ 53,288 et \$ 38,082. Ce montant n'inclut pas les congés et vacances qui leur étaient dus.

MM. Lavertu et St-Jules ont respectivement bénéficié d'indemnité de \$ 13,749 et \$ 7,700 pour des services professionnels de recherche d'emploi.

On ignore encore qui du cégep ou du ministère de l'Éducation défrayera ces montants. Des négociations seraient en cours à ce sujet.

Le tuteur de l'établissement avait jusqu'ici refusé de divulguer le montant des règlements de dé-

part des trois cadres concernés et l'appel du DEVOIR auprès de la Commission d'accès à l'information devait être entendu à la fin du mois de février.

Le nouveau directeur général du Cégep, M. André Legault, entré en poste la semaine dernière, a toutefois décidé « d'en finir avec la crise » et de divulguer ces montants.

La Commission d'accès à l'information avait déjà statué dans un cas semblable que les règlements de départ consentis aux fonctionnaires de l'État sont des renseignements publics.

Ces règlements de départ sont conformes à la politique ministérielle en la matière, affirmait-on hier auprès du ministère de l'Éducation.

De semblables règlements de dé-

part ont soulevé bien des questions au cours des derniers mois dans des établissements du réseau de santé et de services sociaux, certains s'inquiétant que des cadres supérieurs dont le gouvernement souhaite le départ pour diverses raisons se voient ainsi accorder des montants d'argent aussi importants.

L'administration de M. Sylvestre n'a été marquée par aucune fraude ou pratique administrative douteuse. Sous sa direction, le collège vivait toutefois une sérieuse crise de leadership et d'orientation. Le conseil d'administration de l'établissement avait lui-même demandé la mise en tutelle le 5 novembre 1986, après qu'un comité d'enquête interne se soit avoué incapable de dénouer l'impasse.

Le comité recommandait notam-

ment de mettre fin à l'affrontement entre le directeur général et le directeur des services pédagogiques en mettant un terme au mandat de l'un et de l'autre.

Les pouvoirs du conseil d'administration avaient été suspendus le 21 novembre 1986 avec la nomination, par le ministre de l'Éducation, M. Claude Ryan, d'un administrateur délégué.

Philosophe, le nouveau directeur général du Cégep du Vieux-Montréal, convenait hier que le système était ainsi fait qu'il « pouvait donner l'illusion de récompenser ceux qui semblent être la source du problème ».

Mais il s'agit désormais de relancer le Cégep, a-t-il ajouté. Et les nouveaux gestionnaires s'y affaieront. Un nouveau conseil d'administration sera formé d'ici la fin du

mois et un directeur des services pédagogiques sera bientôt embauché.

Nouvellement nommé, M. André Legault, était depuis quatre ans doyen des ressources humaines et des services aux étudiants au Collège Cambrian de Sudbury en Ontario.

Montréalais d'origine, M. Legault a dirigé la Commission scolaire de Thetford Mines en 1977 à 1981, et a assuré la direction générale de Jeunesse Canada Monde, un organisme permettant à de jeunes québécois de vivre une expérience de coopération dans un pays en voie de développement.

En quittant le Collège Cambrian, il n'a pas reçu d'indemnité de départ.

Une décision à respecter

TORONTO (PC) — Le ministre ontarien de la Santé a ordonné hier aux hôpitaux de la province de ne pas exiger l'approbation des comités d'avortement thérapeutique avant de pratiquer un avortement.

Le sous-ministre de la Santé Martin Barkin explique que la décision de la Cour suprême du Canada décrétant la loi sur l'avortement inconstitutionnelle, signifie qu'il n'est plus nécessaire d'obtenir le feu vert d'un comité de médecins pour effectuer l'intervention.

Une enquête effectuée par le Globe and Mail de Toronto, diffusée hier, révélait qu'au moins 16 hôpitaux ontariens sur 80 continuaient à exiger l'accord préalable d'un comité thérapeutique, en dépit des avis du ministre de la Santé Elinor Caplan, les informant que ce n'était plus nécessaire.

Les administrateurs des hôpitaux disent faire face à un dilemme, parce que la législation provinciale encore en vigueur rend les comités thérapeutiques obligatoires.

Mais M. Barkin souligne dans son télégramme que même si cet article de la loi provinciale n'a pas encore été révoqué, « il relève de chaque conseil d'administration d'hôpital de s'assurer que les politiques de l'établissement reflètent la lettre et l'esprit de la décision de la cour ».



Photo PC

Une reine resplendissante

La duchesse de Montmorency, Isabelle Boutin, a été couronnée reine du 34e Carnaval d'hiver de Québec, hier soir, au palais de Bonhomme. « Je me sens très excitée et très heureuse », a déclaré la nouvelle reine, qui est étudiante en sciences de l'activité physique à l'Université Laval ainsi que mannequin.

Le courrier tardif coûtera \$10,840!

BERNARD MORRIER

Un service privé de courrier fait une faute lourde, même une négligence grossière, s'il n'achemine pas dans le délai voulu par le client le transport de ce qui lui a été confié. Surtout s'il s'agit d'une soumission.

Constatant qu'un entrepreneur a été privé d'un contrat gouvernemental important à cause de cette situation, le juge René Beaulac a condamné hier le « Service de courrier Satellite » à verser une somme de \$ 10,840 à l'entreprise Renovek, soumissionnaire dans un projet de rénovation pour le gouvernement du Québec.

Renovek avait jusqu'au 21 mai 1980, 15 heures, pour déposer une soumission relative à des travaux d'aménagement, demandés par le ministère des Travaux publics et de l'Aménagement pour son Centre de la main-d'œuvre, au 1110 est, rue Jean-

Talon.

Le matin du 21 mai 1980 (8h30), un messenger de « Satellite » s'était rendu chez Renovek pour prendre possession d'une enveloppe contenant la soumission et portant des indications très précises quant à l'heure limite pour sa livraison, et promettait de l'acheminer au plus tard (15 h00) à la « Direction des contrats » au 475, rue Saint-Amable, à Québec.

Mais le préposé gouvernemental

en poste au moment crucial a témoigné devant le juge Beaulac qu'il n'avait jamais reçu l'enveloppe à ce moment et que ce n'est que le lendemain matin (estampillé par la réception à 8 h00) qu'il avait aperçu le document sur son bureau.

La preuve établit clairement par ailleurs que si l'enveloppe avait été reçue à temps pour l'ouverture des soumissions, celle-ci aurait été retenue comme étant la plus basse.

Masse reste silencieux

THETFORD-MINES (PC) — « Je suis à l'hôtel de ville de Thetford-Mines pour parler d'un projet de transformation des résidus d'amiante et je n'ai pas l'intention d'émettre la moindre opinion au sujet des résidus politiques ».

Ce jeu de mots a constitué le seul commentaire émis par le ministre canadien de l'Énergie, des Mines et Ressources et député de Frontenac aux Communes, Marcel Masse, lors d'une conférence de presse tenue hier après-midi pour annoncer l'implantation de la première usine canadienne de transformation des résidus d'amiante en olivine synthétique.

M. Masse répondait alors à une question posée par un journaliste qui voulait obtenir une confirmation ou un démenti au sujet de la manchette du journal LE DEVOIR relative à la mise en garde en novembre 1986 sur les scandales politiques au Québec.

M. Masse a émis ce bref commentaire et s'est par la suite promptement dirigé vers le bureau du maire Henri Therrien afin d'échapper aux journalistes et ce, sous les applaudissements de quelque 30 personnes présentes à la rencontre.

Pendant ce temps à Ottawa, le NPD a réclamé hier du gouvernement qu'il apporte immédiatement des amendements à la loi électorale du Canada, à la lumière des affolantes révélations faites cette semaine par l'ex-commissaire aux élections

fédérales, M. Joseph Gorman.

Le témoignage de M. Gorman devant le Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure, en rapport avec l'affaire Masse, a révélé l'existence de trous béants dans la loi électorale, qui n'a subi aucune modification depuis 1977.

De plus hier, le quotidien montréalais *The Gazette* révélait avoir mis la main sur des affidavits à Thetford Mines, dans le comté de Frontenac, indiquant que le ministre n'avait pas inclut dans sa déclaration de dépenses d'élection des montants affectés pendant sa campagne à un chauffeur, à l'achat de carburant, à un dîner destiné à faire la promotion du candidat, à la location de trois chambres d'hôtel et au paiement de 22 repas. Une somme totale de quelque \$ 20,000.

M. Masse, ministre de l'Énergie, comparait devant le comité mardi prochain. Son témoignage sera suivi

en soirée de celui des enquêteurs de la GRC qui ont étudié le dossier.

Aux Communes, le député néo-démocrate Rod Murphy a reproché au gouvernement de n'avoir « rien fait pour supprimer l'échappatoire » qui consiste à faire passer pour des « dépenses de campagne » des dépenses qui sont, selon lui, clairement électorales.

Le gouvernement a déposé en juin 1987 un projet de loi, le bill C-79, qui amende la loi électorale. Le projet C-79 ne modifie pas la définition des « dépenses d'élection », laissant toute grande ouverte la porte à de nouveaux abus lors des prochaines élections générales, a affirmé M. Murphy.

Le vice-premier ministre, M. Don Mazankowski, a répliqué avoir entrepris avec l'opposition des « consultations intensives » dans le but de « résoudre certaines difficultés inhérentes à la loi électorale ».

Ministère du Tourisme
Institut du tourisme et
d'hôtellerie du Québec

UN ATOUT MAJEUR

DIPLÔME EN FORMATION PROFESSIONNELLE À L'INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

Inscription avant le 1er mars 1988 — Scolarité gratuite*

Diplôme d'études collégiales en	Conditions spécifiques ci-dessous
Tourisme	1 et 2
Techniques de gestion hôtelière	1 et 2
Techniques de gestion des services alimentaires	1-2 et 3

Diplôme d'études professionnelles en	
Cuisine professionnelle	1 ou 7
Pâtisserie-boulangère	1 ou 7
Service de restaurant	1 ou 7

L'Institut sanctionne également les programmes de spécialisation suivants:

Cuisine évolutive pour hôtels et restaurants	1 et 4 ou 6
Pâtisserie-boulangère de restauration	1 et 4 ou 6
Techniques spécialisées en confiserie, chocolaterie, glacerie	1 et 5

Conditions d'admission générales

- Résider au Canada
- S'inscrire entre le 1er décembre et le 1er mars
- Être recommandé par le Comité de sélection
- Avoir une connaissance suffisante de la langue française

Conditions d'admission spécifiques

1. Être titulaire du diplôme d'études secondaires ou l'équivalent
2. Incluant le cours de mathématiques 534 ou l'équivalent
3. Incluant le cours de chimie 444 ou 464 ou l'équivalent
4. Avec la mention cuisine professionnelle 1 ou avant 1979 la mention cuisine professionnelle 2
5. Avec la mention pâtisserie
6. Avoir réussi tous les cours de cuisine des programmes de techniques de gestion hôtelière ou de gestion des services alimentaires
7. Être âgé d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire où il débute sa formation professionnelle et avoir obtenu les crédits de la 4e année du secondaire en langue française ou anglaise, en langue seconde, en mathématique, en enseignement moral ou religieux

Renseignements et demande d'admission

Bureau du registraire
Service des admissions
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec
401, rue de Rigaud
Montréal H2L 4P3
Tél. (514) 282-5113

Sans frais: 1-800-361-5111

Vous pouvez aussi vous adresser au responsable de l'information scolaire de votre institution ou de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec au no. (514) 282-5110

*Sauf pour les candidats étrangers.

Québec

Tapis persans et orientaux Dhurries

- Parmi les plus vastes sélections de tapis de qualité d'Iran, du Pakistan, d'Inde, de Chine, etc.
- Essai gratuit à domicile avant l'achat
- Prix très concurrentiels
- Entière satisfaction garantie ou argent remis
- Evaluation de tapis pour les douanes canadiennes, assurances et particuliers
- Ouvert au public
- Appelez ou visitez.

Bashir, Shuja & Cie

(514) 876-4043

PLACE BONAVENTURE

MART «D» 38 DEAUVILLE

Heures d'ouverture

lundi à vendredi 8h00 à 18h00

samedi 8h00 à 14h00

Place Bonaventure

Étage "D" Mart

(suite 38 Deauville)

achats, ventes, échanges, lavons à la main,

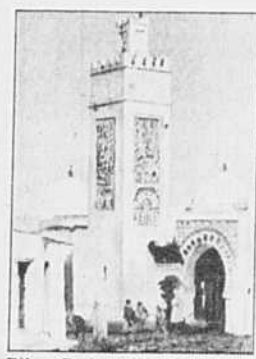
réparons toutes sortes de tapis, kilims et dhurries.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

À 19H30

TABLEAUX CANADIENS

Mardi le 9 février 1988



Pilot, Robert W. 1897-1967

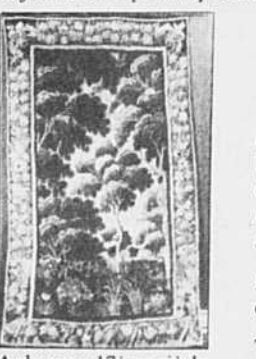


Edmund, Alieyn 1931-

Iacurto, F., Jacque, L., Labelle, F., Lacroix, R., Lamarche, G., Laurin, U., Lebel-Dion, H., Lecor, P.T., Lemieux, J.P., Lemoine, E., Major, L., Marich, G., Matson, G., Mayas, R., Mercier, M., Mongeau, J.G., Morin, M., Ouellet, R., Pelland, A., Perrigard, H.R., Pilot, R.W., Poirier, M.H., Polansky, R., Raine, H., Riopelle, J.P., Roussel, P., Roussil, R., St-Amour, M., Savoie, R., Scott, L., Simpkins, R., Simpson, J., Steinhilber, T.T., Thomas, T.K., Tin Yum, L., Toupin, F., Tousignant, C., Tremblé, L.P., Versailles, M., Winters, F.



Bijoux d'or et pierres précieuses



Aubusson 17ème siècle

ANTIQUITÉS-BIJOUX:

Tableaux, sculptures et armes. Mercredi le 10 février 1988

En particulier:

Vente judiciaire en présence de François Bourque, Huissier de Justice (aux conditions légales) dont la rare taie d'oreiller de l'Empereur Napoléon I et quelques autographes d'Haïti.

Diverses successions et collections privées: dont de nombreuses porcelaines anglaises du XIXème siècle, garniture de cheminée en bronze doré, girandoles en cristal, miroir vénitien, glace en écaïlle rouge, service à thé, cafetière, plats en argent début XIXème siècle, verrerie de Daum et R. Lalique, tapisserie d'Aubusson fin XVIIème siècle, nombreux bijoux d'or, de platine et pierres précieuses, armes de chasse et du IIIème Reich.

Meubles, bonnetière, paire de chaises Regency, commode d'époque Louis XVI, guéridon par Émile Gallé, secrétaire Louis-Philippe.

Tableaux et bronzes européens.

LIVRES, AUTOGRAPHES, CARTES POSTALES et ACTIONS ANCIENNES

jeudi le 11 février 1988.

EXPOSITION

Samedi le 6 février 1988 de 12h à 17h. Dimanche le 7 février 1988 de 12h à 17h.

Lundi le 8 février 1988 de 12h à 21h.



HÔTEL DES ENCANS DE MONTRÉAL

4521, boulevard St-Laurent, Montréal H2T 1R2

Tél.: (514) 849-2505 — Téléc.: 05-25134 MTL

Si l'alcool
est devenu
un problème

Nous ne
promettons pas
de miracle,
mais...

LA MAISON JEAN LAPOINTE INC.

Centre de réadaptation
pour tous problèmes reliés à
l'abus d'alcool, de médicaments
ou de drogues.

111, rue Normand
Montréal, Qc H2Y 2K6
(514) 288-2611

Le parti de ceux qui en arrachent

QUÉBEC (PC) — Les Québécois ont déjà connu le Parti rhinocéros, le Parti parti, voire maintenant le « Parti j'en arrache ».

Les fondateurs de ce 17e parti reconnu au Québec, Patrick Fortin, un poseur de tapis de 25 ans, en chômage, et sa femme Line Gallant, de Laval, veulent que les citoyens les prennent cependant plus au sérieux. Comme son nom l'indique, ce groupement entend se porter à la défense des dévalorisés.

M. Fortin, estime qu'il faut « réveiller la population devant l'insouciance des gouvernants qui oublient qu'il y en a qui en arrachent au Québec ».

Le jeune homme affirme qu'il peut compter sur environ 2,000 sympathisants à ce jour. M. Fortin a commencé à distribuer un fascicule contenant les principaux points de son programme.

RECHERCHE SUR LE TRAITEMENT DE L'ALCOOLISME

Le Centre de recherche du centre hospitalier Douglas expérimente, sur une base externe, une nouvelle approche pour réduire le désir de boire.



Les personnes intéressées, de la région du Montréal métropolitain, peuvent obtenir des informations auprès de l'infirmière au 761-6131 local 2318 du mardi au vendredi.

AVIS PUBLICS

Voir aussi en pages B-6 et B-7

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-03722-875. LA BANQUE ROYALE, DU CANADA, demandeur. — VS — RICHARD FELIX, défendeur. Le 18 février 1988 à 11 h 00 heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au No. 31 Chemin du Moulin, en la Cité de Deux-Montagnes, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, meubles de ménage, Camion Subaru B84t 4 X 4 blanc immatriculé JH1863 & Acc, remorque immatriculée B92946 & Acc, TV, Proton 502M & Acc, 1 VCR VHS Mitsubishi & Acc, lit solaire ovaïse verre et quarts & Acc, congélateur, lot d'articles décoratifs assortis, système de son & Acc, automobile Chrysler décapotable blanche transit #3139041 & Acc, 2 motoneiges Yamaha & Acc, moto Honda soufflante à neige, four à gaz char-coal, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHEQUE VISE SYLVAIN TRUDEL, HUISSIER, 288-6317, Montréal, le 6 février 1988.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No. 500-05-01025-870. URBINO RESTAURANT INC., demandeur. — VS — RESTAURANT PAPPAGALLO INC., défendeur. Le 18 février 1988 à 15 h 00 heures de l'après-midi, à la place d'affaires de la défenderesse, au No. 1181 rue Lachapelle, en la Cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: lot d'équipement de restaurant, lot de réfrigérateurs, plaques chauffantes, vaisselle et divers assortis, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHEQUE VISE SYLVAIN TRUDEL, HUISSIER, 288-6317, Montréal, le 6 février 1988.

AVIS DE QUALITE
Succession de Jean-Jacques Robert
En son vivant de
1988, Henri-Bourassa ouest
St-Laurent, Qc
H4L 1A3
Décédé le: 01-04-1987
Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la Curatelle publique (1977), L.R.Q. c. C-80, qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.
Le Curateur public du Québec
Case postale 51
MONTREAL, QC
H4Z 1J6

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
No. 500-05-01171-873
COUR SUPÉRIEURE
BANQUE NATIONALE DU CANADA, partie demanderesse
VS
ROBERT DESROSIERS ET GEORGES GIRARD, partie défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR:
La partie défenderesse, ROBERT DESROSIERS, s'adresse inconnue, se porte à la présente requête de comparaitre d'ns un délai de trente (30) jours à compter de la présente insertion. Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis, selon l'article 119a P.C., a été laissée à votre intention, au bureau de la direction générale des greffes, au Palais de Justice de Montréal, soit au 1 rue Notre-Dame, est, en la ville de Montréal, district de Montréal.
Faute par la partie défenderesse, ROBERT DESROSIERS, de comparaitre dans le délai susdit, STATUER sur la demande et PRONONCER jugement par défaut avec les mêmes conséquences qu'à la suite d'un débat contradictoire.
MONTREAL, 28 janvier 1988
MICHEL MARTIN, P.A.
MES SMITH ST-MARTIN & ASS., 6155 Dorchester ouest, st. 700, Montréal, Qc.

Dans les hôpitaux

Le manque d'infirmières est encore plus criant que la pénurie d'argent

LIA LÉVESQUE

(PC) — Ce n'est pas le manque d'argent qui nuit le plus aux hôpitaux du Québec, présentement, mais surtout « la pénurie criante d'infirmières ».

Le manque de personnel infirmier est tel que « si on ne fait rien, peu importe les budgets qu'on aura, si ça continue, on aura un nombre grandissant de lits qui devront être fermés, à cause de l'absence de personnel qualifié ».

L'Association des hôpitaux du Québec tenait cette semaine un colloque à Montréal.

M.M. Roger Brosseau, organisateur du colloque et Michel Clérout, directeur des communications de l'association, ont expliqué les problèmes et les hypothèses de solutions étudiés par les 200 cadres d'hôpitaux.

Le problème le plus aigu, actuellement, semble en être un de pénurie

d'infirmières. Et il n'est pas unique au Québec, note M. Brosseau.

Selon M. Roger Brosseau, il manque « entre 500 et 600 infirmières » à travers le Québec.

Pourquoi? M. Brosseau apporte plusieurs hypothèses.

Premièrement, la baisse du nombre d'admissions dans les cégeps. « On sent une désaffection des étudiants qui préfèrent choisir une autre profession », commente-t-il. Avant, d'après les sondages, ce métier était choisi en quatrième place par les étudiants. Aujourd'hui, il est tombé au 14e rang.

Le métier d'infirmière est moins populaire, « à cause des conditions de travail et du niveau de rémunération ».

Selon M. Brosseau, il faut « donner un sérieux coup de barre » pour convaincre davantage de jeunes d'étudier en soins infirmiers. C'est la seule solution à long terme, croit-il.

Quant aux problèmes proprement dits de gestion des lits, l'Association des hôpitaux a profité de son colloque pour comparer les expériences tentées par quelques-uns de ses membres.

Par exemple, on a étudié l'appli-

La répartition des droits de pêche

«Injuste et inacceptable» pour le Québec

NORMAND DÉLISLE

QUÉBEC (PC) — La répartition des droits de pêche dans la zone des 200 milles, qui favorise Terre-Neuve au détriment du Québec, est « injuste et inacceptable », croit l'Association québécoise de l'industrie de la pêche.

Le président de l'association, M. Jones Sheehan, témoignait hier devant le comité sénatorial des pêches qui siégeait à Québec et qui, ironiquement, était présidé par un Terre-

Neuven, le sénateur Jack Marshall. Les captures de morue en 1986 avaient augmenté de 226,000 tonnes par rapport à 1977 dans les eaux territoriales canadiennes de l'Atlantique. Or, le gouvernement fédéral a octroyé 57 % de ces suppléments à Terre-Neuve, 35 % à la Nouvelle-Écosse et seulement 8 % conjointement au Québec et au Nouveau-Brunswick.

M. Sheehan a signalé que les nouveaux quotas de poisson pour l'année 1988 avaient été annoncés non pas

Syndicat Général des Professeurs de l'Université de Montréal

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE

Rapport du comité de négociations

Lundi 8 février 1988

11:30

Salle A-2285

Pavillon Jean-Brillant

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

GURJIT SINGH
PRENEZ AVIS que GURJIT SINGH, résident et domicilié au 51 Hastings, District de Montréal, s'adressera au Ministère de la Justice de la Province de Québec, en vue d'obtenir un décret changeant son nom en celui de:

GURJIT SINGH DANDIWA
ME ROKSOLANA A. BARAN

AVIS DE QUALITE

Succession de Paul-Edmond Bergevin
En son vivant de
4212, Amiens, app. 1A,
Montréal-Nord, Qc
H1H 2G5
Décédé le: 27-10-1987
Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la Curatelle publique (1977), L.R.Q. c. C-80, qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.
Le Curateur public du Québec
Tour de la Bourse
Case postale 51
MONTREAL, QC
H4Z 1J6

DANS L'AFFAIRE DE FAILLITE DE:

P.E. Rainville, Service Complet
D'Entretien aux Immeubles Inc.
2571 Frontenac,
Montréal, Québec,
H2K 3A2.

AVIS AUX CRÉANCIERS D'UNE ASSEMBLÉE

AVIS est par la présente donné que les créanciers susdit ont déposé une cession le 27 janvier 1988, que la première assemblée des créanciers sera tenue le 16 février 1988 à 10 h 00 heures au bureau du séquestre officiel, Complexe Guy Favreau, 200 boul. Dorchester Ouest, Basilaire 00, Tour Ouest, Chambre 07, Montréal.
DATE DE MONTRÉAL, ce 1er février 1988.
Syndic
2015 Drummond St., #950
Montréal, Québec
H3G 1W7
Tél.: (514) 282-9636

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLÉE

Article 80(4)
Dans l'affaire de la faillite de: LES AUTOMOBILES NELSON BYRNS INC., corporation légalement constituée ayant sa place d'affaires au 1162, Chemin du Rivage, St-Antoine-sur-Richelieu, Québec, J0L 1R0. Faillite. AVIS EST par les présentes donné que LES AUTOMOBILES NELSON BYRNS INC. a déposé une cession le 28 janvier 1988 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 16 février 1988 à 10 h, au bureau du syndic, 79, rue du Prince, dans la ville de St-Je, dans la province de Québec.
DATE DE ST-HYACINTHE, ce 2ième jour de février 1988, LOUIS LANGEVIN, c.a., Syndic RAYMOND, CHABOT, & GINETTE (LA-CHANCE) LEVERT ont fait une cession le 22e jour de janvier 1988 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 18e jour de février 1988 à 10 h 00 heures, au bureau du syndic, 685, boulevard Manseau, dans la ville de Joliette, dans la province de Québec.
Ce 29e jour de janvier 1988.

RENE CYR, C.G.A.

MOQUIN, MENARD, GIRONX, DU TEMPLE INC. 2525, boulevard Daniel Johnson Bureau 550 Laval (Québec) H7T 1S9 Tél.: (514) 682-8880/745-2900

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-166013-874

COUR SUPÉRIEURE (DIVORCE) PRÉSENT

PROTONOTAIRE-ADJOINT GUY RAYMOND, partie demanderesse

VEENA SIRIMONGKOL, partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE EST donné à VEEENA SIRIMONGKOL de comparaitre au greffe de cette cour situé au 10 St-Antoine est, à Montréal, salle 1100 dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de GREGORY BRANHAM, Lieu: MONTREAL Date: 1er février 1988 MICHEL MARTIN, P.A.

DANS L'AFFAIRE DE FAILLITE DE:

Paul-Emile Rainville, retiré (n.s.) - 211-699-202, 2571 Frontenac, Montréal, Québec, H2K 3A2 ayant fait affaires sous le nom: P.E. Rainville Service de Courrier Enrg. La Famille Rainville Enrg. P.R. Building Service Enrg. 2571 Frontenac, Montréal, Québec.

AVIS AUX CRÉANCIERS D'UNE ASSEMBLÉE

AVIS est par la présente donné que le débiteur susdit a déposé une cession le 27 janvier 1988, que la première assemblée des créanciers sera tenue le 16 février 1988 à 9 h 30 heures à m. au bureau du séquestre officiel, Complexe Guy Favreau, 200 boul. Dorchester Ouest, Basilaire 00, Tour Ouest, Chambre 07, Montréal.
DATE DE MONTRÉAL, ce 1er février 1988.
Syndic
2015 Drummond St., #950
Montréal, Québec
H3G 1W7
Tél.: (514) 282-9636

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 9 novembre 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à L. INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de LAPRAIRIE, le 21ième jour de janvier 1988, sous le numéro 266097.

Ce 28ième jour de janvier, 1988 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

RECTIFICATIF

Dans l'avis par le 4 février dernier en page 19, le numéro de la cause était erronée et aurait dû se lire ainsi:

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE TERREBONNE NO. 700-12-013611-884

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT

PROTONOTAIRE-ADJOINT LOUISE BERNIER, partie demanderesse

JOSEPH NORMANDEAU, partie défenderesse

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 24 décembre 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à PATISSERIE MAJI-SAMADI INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Québec le trente-et-unième jour de décembre 1987, sous le numéro 3971896.

Ce vingt-neuvième jour de janvier, 1988 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Succession de: Denis Prud'Homme En son vivant de:

4312, St-Denis, app. 4
Montréal, Qc
Décédé le: 04-12-1987
Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la Curatelle publique (1977), L.R.Q. c. C-80, qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.
Le Curateur public du Québec
Case postale 51
MONTREAL, QC
H4Z 1J6

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLÉE

Article 80(4)

Dans l'affaire de la faillite de: BISCOBAR INC., corporation légalement constituée ayant fait affaires au 6794, rue St-Hubert, Montréal, Québec H2S 2M6

FAILLITE

AVIS est par les présentes donné que BISCOBAR INC. a déposé une cession le 27e jour de janvier 1988 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 18e jour de février 1988 à 10h15, au bureau du syndic, 1200, boul. St-Martin ouest, édifice Dessau, bureau 200, Chomedey, dans la ville de Laval, dans la province de Québec.

DATE DE LAVAL, ce 2ième jour de février 1988.

JEAN ROBILARD, c.a. Syndic

Raymond, Chabot, Fafard, Gagnon Inc.

1200, boul. St-Martin ouest Bureau 200 Laval (Québec) H7S 2E4 (514) 382-9234

Appel d'offres

DEMANDE DE PROPOSITIONS N° 88-502

VERIFICATION DES TIRAGES ET DES OPERATIONS INFORMATIQUES RELIEES AUX TIRAGES

Closure le: 24 février 1988, à 11h00, heure locale

Loto-Québec désire recevoir des propositions relatives à la vérification des tirages et des opérations informatiques reliées aux tirages.

Toutes les conditions de cette demande de propositions sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et qui peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi, entre 9h00 et 16h00, à:

Loto-Québec

Service de l'approvisionnement, 19e étage

500, rue Sherbrooke Ouest

Montréal (Québec) H3A 3G6

Aucune proposition reçue après les délais ne sera acceptée.

Seules les personnes, sociétés ou compagnies ayant un bureau d'affaires au Québec sont admises à soumissionner.

Loto-Québec tiendra une séance d'information le 16 février 1988 à 16h00. Veuillez confirmer votre présence auprès de Solange Faillie au 282-8000, poste 2403.

Les propositions devront être accompagnées d'un gant de proposition au montant de 10 000\$ payable à Loto-Québec.

Loto-Québec ne s'engage pas à accepter la plus basse ou toute autre proposition reçue.

Toute information peut être obtenue auprès de Solange Faillie au 282-8000, poste 2403.

Serge Ouellette

Emis le 6 février 1988

cation dans un hôpital d'un logiciel de génie industriel qui une fois adapté à l'hôpital, pourrait servir à mieux planifier les vacances du personnel.

Les directeurs d'hôpitaux ont également étudié une autre hypothèse: l'ajout d'une unité gériatrique. D'après l'expérience, l'ajout d'une spécialité réduit les délais d'attente des patients.

Mais, disent-ils, il n'y a pas de truc magique pour désengorger les urgences ou s'assurer que les lits de soins de courte durée ne sont pas occupés par des malades chroniques.



Larry Adler

Un million à 14 ans

TORONTO (PC) — Larry Adler n'est pas la seule personne à employer quatre avocats, un gérant et un consultant en relations publiques. Il n'est pas non plus le seul homme d'affaires à se déplacer dans une limousine conduite par un chauffeur.

Mais cet entrepreneur de 14 ans est certainement le seul gars de son âge à pouvoir espérer empocher \$ 1 million — brut — d'ici la fin de l'année.

L'argent provient de trois entreprises, toutes trois fondées, possédées et exploitées par Larry Adler. Il fait dans l'entretien des maisons et des pelouses, vend des produits pour enfants et exploite une firme de consultants.

En visite au Canada, cet Américain originaire du Maryland a visité la colline parlementaire, plus tôt cette semaine, où il a rencontré le ministre des Finances, M. Michael Wilson.

« Je réussis parce que j'offre ce que peu de vendeurs sont en mesure de fournir: le point de vue des enfants. Qui, mieux qu'un jeune, peut savoir ce que veulent les autres enfants? » lance-t-il, logique et sûr de lui.

Avec sa dernière entreprise, « Kidcorp », il entend conseiller d'autres jeunes sur la façon de réussir en affaires.

Faut **LE DEVOIR** pour le croire!

Commission des droits de la personne du Québec

ENQUÊTE SUR LES RELATIONS ENTRE LES CORPS POLICIERS ET LES MINORITÉS ETHNIQUES ET VISIBLES

Le Comité d'enquête, mis sur pied par la Commission des droits de la personne du Québec, invite les personnes et les organismes à soumettre des mémoires. Par ailleurs, les personnes et les organismes ne présentant pas de mémoires mais qui désirent faire des représentations verbales ou apporter leur témoignage, peuvent le faire. Dans tous les cas, ils doivent communiquer avec le Comité d'enquête pour obtenir la documentation pertinente à cette question.

« Les mémoires devront être soumis au Comité d'enquête sur les relations entre les corps policiers et les minorités ethniques et visibles au plus tard, le vendredi 4 mars 1988 à 17 heures.

Toute personne ou organisme ayant l'intention de se faire entendre, doit également en aviser le Comité au plus tard, le vendredi 4 mars 1988 à 17 heures.

S'adresser à: Agent de liaison
Comité d'enquête sur les relations entre les corps policiers et les minorités ethniques et visibles
350, rue Saint-Jacques, 7e étage
Bureau 706
Montréal, Québec
H2Y 1P5
Tél.: (514) 873-2596

Les dates d'auditions publiques seront communiquées ultérieurement.

Le Secrétaire de la Commission

Québec

VENTES PAR SHÉRIF

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

REGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Conformément à un jugement rendu par le protocole spécial du district de Montréal, Me Odette CORDEAU, daté du 18 mars 1987, ordonnant la licitation de l'immeuble suivant:

« Un emplacement ayant front sur la Septième Avenue, en la Cité de St-Michel, et composé:

1. Du lot numéro trente de la subdivision du lot numéro quatre-vingt-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent quarante-deux (342-92-30) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, mesurant vingt-cinq pieds de largeur par une profondeur de vingt-quatre pieds, mesures anglaises et plus ou moins;

2. Du lot numéro cent soixante et onze de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent quarante-deux (342-171) aux plans et livre de renvoi officiels, mesurant vingt-cinq pieds de largeur par une profondeur de quarante-cinq pieds et cinq dixièmes de pied (45.5') mesures anglaises et plus ou moins;

Avec une maison dessus érigée, portant les numéros civiques 8829 et 8831, de ladite Septième Avenue, en la Cité de St-Michel, et dont les murs nord-ouest et sud-est sont mitoyens, ayant été ainsi construits.

Sujet à une servitude de droit de vue créée dans un acte de prêt exécuté devant le notaire Jean Guillet, le quatorzième jour d'octobre mil neuf cent soixante (1960) et dont copie a été enregistrée à Montréal sous le no. 1501022.

Tel que le tout se trouve présentement avec tous droits inhérents, servitudes y attachées sans exception ni réserve.

La mise à prix est fixée à 23 948,25 \$ soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boul. de Me souviens, Laval, QC, le DIXIÈME (10e) jour de MARS 1988, à QUATORZE heures.

Ordonnance de vente immobilière

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — District de Montréal

No. 500 05

011613 864

FIRST CITY TRUST COMPANY, corps politique dument constitué ayant une place d'affaires au 1125, boulevard de Maisonneuve ouest, en les Cité et district de Montréal, partie demanderesse, contre LES DÉVELOPPEMENTS PIN BLANC LTÉE, corps politique dument constitué, ayant une place d'affaires au 341, boulevard Cartier, en la ville de Laval, district de Montréal, & AUTRES, partie défenderesse, et le REGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

Les immeubles de LES DEVELOPPEMENTS PIN BLANC LTÉE:

« Un emplacement situé sur le boulevard Cartier, au coin de la rue Lisieux à Ville de Laval, province de Québec, connu et désigné comme étant la subdivision numéro dix du lot original deux cent quatre-vingt-quatre (284-10) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse St-Martin, division d'enregistrement de Laval, avec les édifices qui y sont érigés » (34L BOULEVARD CARTIER, A LAVAL).

La mise à prix est fixée à 398 075,00 \$ soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 3.03 le ONZIÈME (11e) jour de MARS 1988, à ONZE heures.

Le shérif adjoint Paul ST-MARTIN

Bureau du shérif Cour supérieure Montréal, le 29 janvier 1988.

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Deux fonctionnaires de l'ONU enlevés au Liban

BEYROUTH (AFP) — Deux fonctionnaires des Nations unies au Liban, un Suédois et un Norvégien, MM. Jan Stening et William Jorgensen, ont été enlevés hier sur une route du Liban-Sud, a annoncé un porte-parole de l'Office de secours des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA).

Le directeur au Liban des opérations de l'UNRWA, pour qui ils travaillent, M. Per Olof Hallquist, a menacé au cours d'une conférence de presse à Beyrouth de retirer du Liban les 14 étrangers au service de cette organisation si MM. Stening, 44 ans, et Jorgensen, 58 ans, n'étaient pas « libérés rapidement ».

Coordonnateurs des projets de l'UNRWA au Liban-Sud et établis depuis avril 1987 à Tyr (83 km sud de Beyrouth), ils avaient quitté cette ville pour Beyrouth à 8 h 30. Ils ont été assaillis par trois hommes à bord d'une Mercedes, à l'entrée sud de Saïda, principale ville du Liban-Sud, selon des témoins. Leur voiture, une Renault à plaques diplomatiques et frappée du sigle de l'UNRWA, a été retrouvée les vitres brisées à 9 h 30.

« Nous ne savons pas qui est responsable de cet enlèvement qui nous a surpris. Nous n'avions pas reçu de menaces », a dit à Beyrouth M. Niall Kiely, porte-parole de l'UNRWA.

M. Moustapha Saad, chef de l'Organisation populaire nassérienne (OPN), la milice sunnite qui contrôle Saïda, a affirmé à l'AFP que les deux Scandinaves avaient été enlevés dans un secteur qui échappe à son autorité, entre la localité de Ghaziyé, tenu par le mouvement chiite Amal, et le secteur de Sinik, où se trouve le premier barrage de l'OPN, à l'entrée sud de Saïda.

Un milicien d'Amal, M. Ibrahim Khanafer, 27 ans, chargé d'escorter les responsables de l'UNRWA dans les régions contrôlées par ce mouvement au Liban-Sud, a affirmé pour sa part à l'AFP avoir accompagné MM. Stening et Jorgensen de Tyr jusqu'au dernier barrage d'Amal à Ghaziyé.

L'UNRWA a entrepris des contacts avec Amal, les officiels libanais, l'OPN et les organisations palestiniennes établies à l'est de Saïda, a indiqué son porte-parole à Beyrouth. Le secrétaire général de l'ONU M. Javier Perez de Cuellar, a envoyé un « message urgent » au gouvernement libanais demandant de faire le maximum pour obtenir la libération des deux fonctionnaires de l'UNRWA.

M. de Cuellar précise par ailleurs dans un communiqué, qu'il a manifesté sa plus grave préoccupation devant ce double enlèvement, et lancé un appel aux ravisseurs demandant la libération immédiate des deux fonctionnaires kidnappés. Il a en outre demandé à tous les gouvernements et toutes les organisations susceptibles d'apporter leur aide, d'user de leur influence pour obtenir leur remise en liberté.

Le commissaire général de l'UNRWA, M. Giorgio Giacomelli, a lancé un appel pour la libération « immédiate » des deux hommes dans un communiqué publié à Vienne, siège de l'Organisation internationale. À Stockholm, le premier ministre suédois, M. Ingvar Carlsson, a « déploré » l'enlèvement de M. Stening et à Oslo, les autorités norvégiennes ont demandé la libération de M. Jorgensen.

M. Stening avait fêté jeudi soir la fin de sa mission dans la région de Tyr et gagné Beyrouth pour s'y installer. Selon un journaliste de l'AFP, il avait sablé le champagne avec ses collègues de travail et M. Jorgensen, qui avait joué de la guitare.

Le dernier fonctionnaire occidental de l'UNRWA dans la région de Tyr, le médecin finlandais Ouri Pinti, 47 ans, s'est réfugié au quartier général de la Force intermédiaire des Nations unies pour la Liban (FINUL) à Naqoura, plus au sud, quelques heures après le rapt de ses deux collègues, avec qui il partageait le même appartement, selon une source proche de la FINUL.

Déjà, un journaliste britannique travaillant pour l'UNRWA, M. Alec Colett, avait été enlevé le 25 mars 1985 au sud de Beyrouth. Son rapt avait été revendiqué par l'Organisation des révolutionnaires musulmans socialistes (ORMS) qui avait diffusé le 17 avril 1986 une vidéo-cassette de la pendaison d'un homme présenté comme M. Colett.

L'opposition appelle à la grève générale pour accueillir le nouveau président haïtien

PORT-AU-PRINCE (AFP) — L'appel à la grève générale lancé par l'opposition pour aujourd'hui et sa proclamation d'une « journée de deuil » demain révèle le climat de contestation générale dans lequel sera accueilli M. Leslie Manigat qui devra être investi ce jour-là président d'Haïti, estimait-on hier à Port-au-Prince.

Élu le 17 janvier dernier au cours d'un scrutin organisé par le pouvoir civilo-militaire, boycotté par les principaux partis et dont le déroulement et les résultats ont été presque unanimement contestés dans le pays, le futur président aura le plus grand mal à mettre en pratique la politique de « réconciliation nationale » qu'il prône.

Sur le plan international cependant, les principaux pays partenaires d'Haïti, après avoir émis de très sérieuses réserves sur les élections, semblent avoir adopté une attitude de prudence attendant de voir M. Manigat à l'œuvre.

En appelant à la grève, le Comité d'entente démocratique (CED) a réaffirmé sa « volonté sans équivoque de s'opposer au gouvernement anticonstitutionnel, illégitime et macoutique (du nom de la milice du régime duvalériste) que le Conseil national de gouvernement (CNG) entend lui imposer par la force des baïonnettes ».

Dans un communiqué, le CED, formé par les quatre principaux dirigeants politiques du pays, MM. Marc Bazin, Louis Déjeu, Sylvio Claude et Gérard Gourgue, considère que les cérémonies de demain ne seront qu'une « parodie de prestation de serment et de passation de pouvoir », M. Manigat ayant été, selon eux, imposé par l'armée par le biais « d'élections-mascarade » dont il continue de réclamer l'annulation.

Le futur chef d'État devra également compter sur l'opposition des influentes Églises catholique et protestante qui l'une et l'autre estiment que les élections « n'ont pas été faites dans la liberté » et se sont déroulées « en dehors des normes constitutionnelles ».

Officiellement, plus de 35 % de la population en âge de voter a participé aux élections et M. Manigat a été élu par 50,29 % des voix, alors que pour l'opposition la participation n'a pas dépassé 10 %. Les journalistes avaient pu constater de très nom-

breuses irrégularités lors de la consultation et n'avaient pas été autorisés à assister au dépouillement du scrutin.

Professeur d'université de 57 ans, ayant vécu 23 ans en exil, M. Manigat, secrétaire général du Rassemblement des démocrates nationaux progressistes (RDNP) qui se situe lui-même au centre-gauche, avait accepté de participer aux élections par « réalisme » rien ne pouvant être fait à son avis en Haïti sans l'armée.

Depuis son élection, il a indiqué à plusieurs reprises son intention de respecter la démocratie et affirmé avec force qu'il ne sera pas le « fantôme » de l'armée comme l'estime l'opposition.

Aussitôt investi, et à défaut de compter sur une majorité au Parlement, M. Manigat devra choisir un premier ministre en accord avec les présidents de la Chambre des députés et du Sénat. Le Parlement, également élu le 17 janvier, est composé essentiellement d'indépendants qui n'entendent pas abdiquer les pouvoirs importants que leur attribue la Constitution.

M. Manigat recevra l'écharpe présidentielle du général Henri Namphy, président du CNG, et prêtera serment au cours d'une cérémonie

qui se déroulera en plein air devant le Palais de l'Assemblée législative et à laquelle la plupart des pays étrangers ne se feront représenter que par leurs ambassadeurs à Port-au-Prince.

La République Dominicaine voisine y dépêchera cependant son vice-président, M. Carlos Morales Troncoso.

Les douze pays de la Communauté économique européenne (CEE) ont indiqué mercredi qu'ils jugeront le nouveau gouvernement haïtien à sa capacité à « établir les fondements d'une véritable démocratie » tout en soulignant que le peuple haïtien « ne doit pas être abandonné ».

Le secrétaire d'État américain, M. George Shultz, avait également manifesté mardi la volonté des États-Unis de ne pas « abandonner le peuple haïtien » et de poursuivre son aide humanitaire sans pour autant reprendre l'aide économique. Cette dernière avait été suspendue après les massacres perpétrés le 29 novembre 1987 par des commandos duvaléristes qui avaient forcé à l'annulation du scrutin prévu ce jour.

À Washington, 16 membres du Congrès ont incité hier le président Ronald Reagan à ne pas envoyer un représentant américain à la céré-

monie d'investiture du président Leslie Manigat.

Les parlementaires, démocrates et républicains, ont aussi invité Reagan à imposer des sanctions économiques à Haïti pour isoler le gouvernement.

« Nous vous écrivons pour vous inciter à rejeter les résultats des élections haïtiennes du 17 janvier et à isoler le gouvernement de Leslie Manigat », indiquent-ils dans leur lettre à Reagan.

Parmi les signataires figurent les sénateurs démocrates Edward Kennedy et Bob Graham, les sénateurs républicains Richard Lugar et John McCain, et Dante Fascell, président de la commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants.

Enfin, le secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, a annoncé le retour à Ottawa de l'ambassadeur du Canada à Port-au-Prince, M. Claude Laverdure, afin qu'il fasse rapport sur le développement de la situation en Haïti depuis son départ pour l'Afrique.

M. Clark a également annoncé que le chargé d'affaires canadien en Haïti représentera le Canada à la cérémonie de prestation de serment de M. Manigat.

Les contras affirment être inondés d'appels d'aide

La guerre continue au Nicaragua

MANAGUA (AFP) — Le vote du Congrès des États-Unis refusant l'aide aux contras n'a mis fin ni à la sanglante guerre du Nicaragua ni à l'économie de guerre dans laquelle se débat le pays, a souligné hier la presse nicaraguayenne.

Les titres des journaux pro-gouvernementaux, *Barricada* et *El Nuevo Diario*, sont des appels à « soutenir l'offensive » et à « renforcer l'unité » pour continuer le combat contre les rebelles antisandinistes. Ils reprennent les déclarations du président Daniel Ortega qui a insisté, au cours d'une conférence de presse, sur le fait que le vote du Congrès « n'a pas effacé la guerre, avec les assassinats d'enfants, de femmes et de travailleurs ».

Selon le ministère nicaraguayen de l'Intérieur, dix-sept civils seraient morts jeudi — le lendemain du vote — lorsque le camion qui les transportait, dans le secteur de San Jose de la Podrida, au nord de Managua, a été détruit par des mines posées par les contras. Une première version officielle avait assuré que le camion avait été victime d'une « embuscade » montée par les « contre-révolutionnaires ».

Le président Ortega a insisté sur le lourd bilan de sept ans de guerre livrée par les « mercenaires à la solde de Washington ». Le conflit, a-t-il dit, a déjà fait plus de 50,000 victimes et a coûté quelque \$ 3,5 milliards à l'économie du pays.

Le commandant du Front sandiniste de libération nationale (FSLN) a ajouté que « le peuple du Nicaragua est prêt à subir de nouvelles difficultés et de nouvelles privations pour défendre sa liberté ».

Qu'elles soient les conséquences de la seule guerre, comme l'affirme le régime sandiniste, ou d'une gestion désastreuse, comme le dit l'opposition, ces difficultés et privations paraissent effectivement gigantesques. Des vagues successives de mesures de restriction cumulent leurs effets dans le pays, avec notamment les très sévères rationnements d'essence, d'eau et, plus récemment, d'électricité. Cette dernière est coupée, systématiquement, au moins trois heures par jour dans la capitale, Managua.

Par ailleurs, les représentants des Contrats nicaraguayens aux États-Unis et les organisations américaines qui les soutiennent ont affirmé hier avoir reçu de très nombreux témoignages de sympathie et d'offres de soutien financier, après le rejet par la Chambre des représentants de la poursuite de l'aide officielle aux rebelles antisandinistes.

Un porte-parole du bureau de la Résistance nicaraguayenne (RN) à Washington, M. Eugenio Leal, a indiqué que « le téléphone était devenu fou ». La plupart des correspondants, a-t-il ajouté, « appellent pour offrir de l'argent ». Il a ajouté qu'en l'espace de deux heures, une cinquantaine de personnes avaient contacté

le bureau de la RN, tout en se refusant à indiquer les sommes qui avaient été offertes.

À Washington, le gouvernement américain a rejeté hier le nouvel appel lancé la veille à Managua par le président nicaraguayen Daniel Ortega pour des négociations directes entre les États-Unis et le Nicaragua sur les questions de sécurité en Amérique centrale.

« Notre position est claire, a déclaré Mme Phyllis Oakley, porte-parole du département d'État. Les États-Unis, a-t-elle précisé, envisageront de se joindre aux discussions régionales des cinq gouvernements d'Amérique centrale lorsque des négociations sérieuses seront en cours sur un cessez-le-feu (au Nicaragua) et sur le respect (par Managua) de l'accord de paix de Guatemala ».

Mme Oakley a estimé que « comme d'habitude », il n'y avait « pas grand-chose de neuf » dans les discours fait jeudi par M. Ortega. Ce discours, a-t-elle dit, « soulève des questions à propos de ses intentions et sur le fait de savoir si son gouvernement va prendre le genre de mesures de démocratisation irréversibles que demande l'accord de Guatemala ».

En dépit de l'inculpation du général Noriega

Les États-Unis entendent continuer à traiter avec le gouvernement panaméen

WASHINGTON (AFP) — Le gouvernement américain a affirmé hier qu'il continuerait de traiter avec le gouvernement du Panama, malgré l'inculpation aux États-Unis de l'homme fort de ce pays, le général Manuel Antonio Noriega, chef des Forces armées panaméennes, accusé d'avoir aidé des trafiquants de drogue.

« La politique américaine envers Panama reste la même », a déclaré Mme Phyllis Oakley, porte-parole du département d'État, soulignant que cette action en justice concernait des « individus et non le gouvernement ou les forces armées du Panama ». « Nous ne cherchons pas à attaquer le gouvernement panaméen ni à dénigrer l'institution des forces de défense de ce pays », a-t-elle ajouté.

L'inculpation du général Noriega est intervenue à un moment où les relations entre les deux pays sont franchement mauvaises, Washington ne cachant pas son désir de voir M. Noriega quitter ses fonctions, notent les observateurs.

Le porte-parole du département d'État a déclaré que le gouvernement américain continuerait à « soutenir les efforts de démocratisation au Panama et à encourager les forces armées à abandonner leur rôle politique et à permettre le renforcement des institutions civiles ».

Mme Oakley a toutefois souligné que la « solution aux problèmes panaméens devait venir des Panaméens eux-mêmes ».

Mme Oakley s'est refusée à commenter l'inculpation de M. Noriega, annoncée officiellement hier matin à Miami. L'homme fort du Panama est notamment accusé d'avoir touché \$ 4,6 millions de pots-de-vin pour protéger le trafic du cartel de Medellín, responsable, selon les autorités amé-

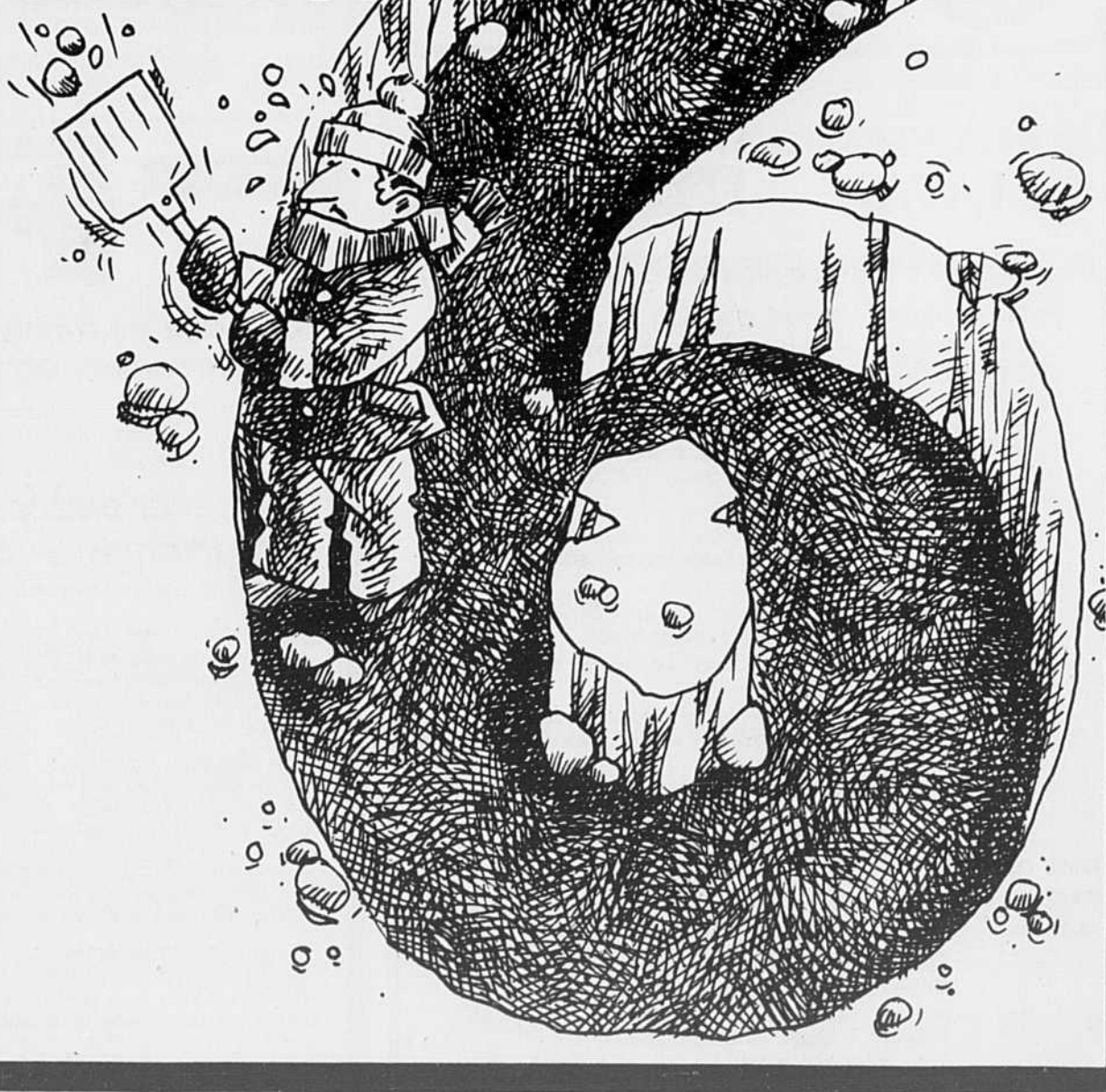
ricaines, de 80 % des arrivages de cocaïne aux États-Unis.

En réponse à une question, le porte-parole a toutefois précisé qu'il existait un traité d'extradition entre le Panama et les États-Unis, datant de 1904, mais que ce traité « stipulait qu'aucun des deux États ne pouvait être forcé à extraditer ses propres ressortissants ».

Interrogée sur la réaction du gé-

néral Noriega, selon lequel les accusations américaines viseraient à saboter le traité américano-panaméen sur le Canal de Panama, Mme Oakley a souligné que les États-Unis avaient fait « connaître clairement leur position : le traité reste en vigueur ». Aux termes de cet accord, signé en 1977, Panama doit recouvrer la souveraineté sur le canal en l'an 2000.

Prêt pour une sixième?



LES MÉDICAMENTS, FAUT PAS EN ABUSER!

Santé et Services sociaux
Québec

Voir aussi
en pages
A-6 et A-7

UNIVERSITÉ YORK

COLLÈGE GLENDON
Département d'histoire

Le département d'histoire sollicite des candidatures à un poste pouvant mener à la permanence. Domaine: histoire sociale ou histoire politique des États-Unis à la fin du XIXe siècle et du XXe.

Exigences: doctorat, expérience pédagogique, et très bonne maîtrise du français et de l'anglais. Il serait utile de fournir une liste de publication.

Fonctions principales: enseignement au niveau du 1er cycle en français et en anglais et poursuite d'une activité de recherche productive. Possibilités d'enseignement et d'encadrement au niveau des 2ième et 3ième cycles. Niveau du poste: professeur adjoint. Le traitement et le niveau du poste seront en fonction des titres et de l'expérience.

Les candidats sont priés de faire parvenir leur lettre de candidature, un curriculum vitae et les noms de trois répondants au Prof. Michiel Horn, directeur, Département d'histoire, Collège universitaire Glendon, 2275 Bayview Avenue, Toronto, Ontario M4N 3M6.

La date limite pour la réception des candidatures est fixée au 15 mars 1988. Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents du Canada. L'Université York applique une politique d'équité en matière d'emploi. Sont invités(e) à se porter candidat(e)s les femmes et les hommes possédant les qualifications requises. La disponibilité du poste est soumise à l'approbation de l'université York.

INGÉNIEUR DEMANDÉ

Notre firme de consultants en géotechnique et assurance de la qualité est à la recherche d'un ingénieur civil, spécialité géotechnique.

FONCTION: Coordonner les activités du département de géotechnique et rédiger les rapports d'études.

QUALIFICATIONS: — être membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec, — détenir un diplôme de 2ième cycle et posséder un minimum de cinq (5) ans d'expérience.

RÉMUNÉRATION: Selon expérience et qualifications.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

Géo-Spec Inc.
1400, ave St-Jean-Baptiste,
suite 150
QUÉBEC, LES SAULES (Qué.)
G2E 5B7

Attention du Directeur général

HÔPITAL JEAN-TALON

recherche des :
Infirmier(ère)s
et chefs d'équipe

Pour les unités suivantes : chirurgie, médecine et tampons, équipe volante, soins intensifs. T.P.R. (de soir), T.P.R. (de nuit) et liste de disponibilité.

En psychiatrie interne : T.C.P. (de nuit), T.P.R. (de nuit) et remplacement jour et soir.

Exigences : — Deux années d'expérience en psychiatrie de soins aigus pour l'unité de psychiatrie. — Une année d'expérience dans les autres unités correspondantes. — Être membre en règle de l'O.I.I.Q.

Les personnes intéressées à travailler dans un hôpital général spécialisé, à taille humaine (344 lits), sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae, dans les plus brefs délais, à la :
Direction des ressources humaines
HÔPITAL JEAN-TALON
1385, rue Jean-Talon est
Montréal (Québec) H2E 1S6

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

Voir aussi en pages A-5 et A-7

L'Hippodrome
Blue Bonnets

ANALYSTE-PROGRAMMEUR

L'hippodrome Blue Bonnets, inc., a actuellement un poste d'analyste-programmeur à combler. Le (la) candidat(e) recherché(e) devra posséder une formation de niveau collégial et un minimum de cinq (5) années d'expérience, dont deux (2) ans en RPG 111.

Cette personne travaillera en étroite collaboration avec le directeur du département et sera responsable de tout l'aspect analyse et programmation ainsi que du suivi des nouvelles applications.

Salaire très intéressant et programme d'avantages sociaux complet. Toute personne intéressée est priée de faire parvenir son curriculum vitae à:

HIPPODROME BLUE BONNETS, INC.
Service des ressources humaines
7440, boulevard Décarie
Montréal, (Québec)
H4P 2H1

DIRECTEUR RÉGIONAL
Supermicro / Mini-ordinateurs

Une compagnie internationale d'ordinateurs, chef de file en son domaine, recherche une personne ressource pour ses opérations dans le Québec et l'est du Canada.

Relevant directement du vice-président des ventes/marketing, vous serez responsable de la planification, de la direction et de l'implantation d'un plan axé sur la méthode «VAR» dans un environnement orienté vers les solutions.

En plus de posséder des qualités interpersonnelles et des aptitudes en communications, vous devez avoir un minimum de 5 années de réussite de ventes au «VAR».

Le candidat choisi bénéficiera d'un salaire et d'avantages au-dessus de la moyenne.

Notre personnel est au courant de cette annonce.

veuillez faire parvenir votre curriculum vitae au:

Dossier 1389
Le Devoir
C.P. 6033, succ. Place d'Armes
Montréal (Québec) H2Y 3S6

(Les personnes qui ont déjà soumis leur dossier suite à la parution du 31-10-87 sont priées de reformuler leur demande qui a été égarée lors de notre déménagement).

LA COMPAGNIE DE PAPIER QUÉBEC
ET ONTARIO LIMITÉE
BAIE COMEAU, QUÉBECSURVEILLANT — CONSTRUCTION
(Projet temporaire de 3 ans)

Une compagnie de papier de la Côte Nord est à la recherche d'un Surveillant — construction pour joindre son équipe de l'ingénierie — o.f. Ce poste est également offert aux hommes et aux femmes.

Sous la direction du chef de service — ingénierie (o.f.), le titulaire du poste sera responsable de:

- Assurer la surveillance des travaux de planification et de construction d'un chemin principal.
- Préparer les plans et devis, les demandes de soumissions et tout autre document requis pour la construction.
- Surveiller le progrès des travaux de construction et apporter des correctifs, si nécessaires.
- Faire le suivi et s'assurer du respect des coûts et des échéanciers du projet.

EXIGENCES

- Baccalauréat en génie civil avec expérience minimum de 3 ans en gestion de projets.

RÉMUNÉRATION

— Selon la politique salariale de l'entreprise y incluant tous les avantages sociaux d'usage.

LOCATION

— Poste situé à Baie Comeau et 50% sur le site du projet.

FAIRE PARVENIR CURRICULUM VITAE À L'ADRESSE SUIVANTE:

Chef du service — personnel
La Compagnie de Papier Québec et Ontario Ltée
20, rue Marquette
Baie Comeau (Québec)
G4Z 1K6

DIRECTEUR(TRICE) DES
SERVICES DE PROJETS

Relevant de la Directrice générale et en collaboration avec les représentants des agences commanditaires, des coordonnateurs des établissements et du personnel du BCEI, le (la) titulaire est chargé(e) de voir à ce que les boursiers soient choisis et placés de façon appropriée, que leurs progrès soient suivis et fassent l'objet d'un rapport, que les problèmes soient réglés et que les Services de projets collaborent étroitement avec les autres divisions.

Le BCEI est chargé de plus de 700 boursiers étudiant au Canada. Il administrera en outre le programme des bourses des Nations-Unies, un programme contractuel avec l'Indonésie à partir de septembre 1988 et un contrat avec la Thaïlande au début de 1989. Il/elle dirige un personnel de 5 personnes.

COMPÉTENCES:

- Diplôme universitaire;
- La connaissance des systèmes d'éducation post-secondaire au Canada ainsi que des techniques de counselling est essentielle;
- On exige au moins 7 années d'expérience dans le domaine de l'éducation, soit aux admissions, en éducation permanente, auprès des étudiants étrangers ou en counselling;
- On exige une excellente connaissance de l'anglais et du français. La connaissance d'autres langues serait un atout;
- Aptitude à communiquer clairement et avec tact avec des personnes d'antécédents culturels variés, à préparer et à administrer un budget, à superviser du personnel et à travailler en collaboration avec ses pairs.

Les intéressés sont priés de poser leur candidature d'ici le 15 février 1988 auprès de:

Directrice générale,
BCEI,
85 rue Albert, Suite 1400,
Ottawa (Ontario)
K1P 6A4

L'UNIVERSITÉ DE VICTORIA

recherche
Instructeur(trices) spécialisé(e)s
en français langue seconde

Dans le cadre de son programme de cours d'été, l'Université de Victoria dispose des postes d'instructeurs de français, langue seconde, pour la prochaine session de la "Maison française", cours d'immersion en français de dix semaines. Enseignement audio-visuel à l'aide des méthodes de vive voix et V.I.F. (leçons de transition).

Exigences:

- Enseignant(e)s bilingues, avec de préférence une bonne expérience de l'enseignement aux jeunes adultes (niveaux collégial et universitaire).
- Détention d'un baccalauréat spécialisé en français ou en français langue seconde.
- Le diplôme de V.I.F. ou D.V.V. ou l'équivalent est essentiel ainsi qu'une expérience appropriée.
- Une solide connaissance de la culture canadienne-française est un atout.

Salaire et durée: Entre \$2850 et \$3070 (sujet à confirmation) pour la session, plus 4 % de congés payés. Frais de voyage à la charge des candidats. Durée du contrat: 30 juin 1988 au 12 août 1988.

Adresser votre demande par écrit incluant votre curriculum vitae avec les pièces justificatives et nom et adresse de 3 répondants, à: Lucie Daigle, Coordonnatrice, la Maison Française, Language Programs, University Extension and Community Relations, University of Victoria, P.O. Box 1700, Victoria, B.C. V8W 2Y2.

Les candidatures devront être reçues avant 17h00, le 29 février, 1988.

L'Université de Victoria offre
des chances égales d'emploi à tout(e)
candidat(e) qualifié(e).



À l'heure de la gériatrie active

L'Hôpital Jean-Talon est un centre hospitalier général et spécialisé de 340 lits situé près du centre géométrique de l'île de Montréal et servant une population de 200 000 à 300 000 personnes.

Nous comptons 50 omnipraticiens et 135 spécialistes pratiquant dans 24 spécialités et assurant les soins et les services dans une vingtaine de cliniques. Nos activités, en constante progression, sont garantes du développement continu de l'hôpital.

Nous désirons aujourd'hui compléter les effectifs de notre nouveau service de gériatrie active, en opération depuis un an. C'est pourquoi nous recherchons un

Médecin
intéressé par la gériatrie

Vous possédez une expérience de quelques années ou une formation dans le domaine de la gériatrie. Vous êtes aussi dynamique et capable de travailler en équipe. Vous pourriez occuper ce poste à temps plein, mais la possibilité d'un travail à mi-temps sera aussi considérée.

Nous vous offrons des possibilités de perfectionnement et divers modes de rémunération peuvent être envisagés.

Si vous possédez les qualités et les compétences requises et si vous êtes prêt à relever un défi dans cette nouvelle discipline, veuillez appeler au (514) 273-5151 et demander le Dr Depocas, ou faire parvenir votre curriculum vitae à:

L'Hôpital Jean-Talon
Direction des services professionnels
1385, rue Jean-Talon Est
Montréal (Québec) H2E 1S6



Cette offre s'adresse également aux femmes et aux hommes.

Avocat(e)
(2e concours)

La Fédération des cégeps est à la recherche d'un(e) avocat(e) pour travailler à son service du Contentieux.

Vous serez appelé(e) à plaider devant différents tribunaux judiciaires ou quasi-judiciaires, pour le compte des collèges ou de la Fédération des cégeps. Vous êtes appelé(e) à soumettre différents avis juridiques et conseils en rapport avec différents litiges qui vous sont soumis, notamment en matière de droit du travail et de droit administratif. Vous serez également appelé(e) à vous déplacer fréquemment en province.

Vous êtes membre en règle du Barreau et vous avez environ quatre années d'expérience dans la pratique du droit du travail et du droit administratif. Une connaissance des secteurs public et para-public serait souhaitable; la connaissance de l'anglais constitue un atout certain.

Le salaire peut atteindre 53 274 \$ selon l'expérience et les qualifications.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae doivent parvenir au plus tard le vendredi 12 février 1988 à 17 h à:



M. Paul Charlebois
Directeur intérimaire
Direction des ressources humaines
Fédération des cégeps
500, boul. Crémazie Est
Montréal (Québec) H2P 1E7

UNIVERSITÉ
LAVALDépartement
de sociologie

POSTE DE PROFESSEUR EN SOCIOLOGIE

1. POSTE RÉGULIER À TEMPS COMPLET:

Conditions d'engagement et traitement selon la convention collective en vigueur à l'Université Laval.

2. FONCTIONS:

Enseignement dans les programmes offerts par le Département de sociologie au 1^{er} cycle et aux études avancées. Recherche en sociologie. Encadrement d'étudiants et direction de thèses de doctorat et de mémoires de maîtrise en sociologie.

3. CRITÈRES DE SÉLECTION:

Le candidat sera choisi en fonction de l'excellence de son dossier et devra répondre aux exigences suivantes:

- posséder un doctorat;
- détenir une expérience pertinente d'enseignement;
- détenir une expérience de recherche en sociologie et avoir publié des travaux scientifiques;

Une attention particulière sera accordée aux candidats et candidates dont les compétences sont concentrées dans les domaines suivants:

- a) théories sociologiques,
- b) travail et organisations,
- c) psycho-sociologie.

Le poste est ouvert aux hommes et aux femmes.

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION: Le 1^{er} juin 1988.

DATE DE CLÔTURE DU CONCOURS: Le 29 février 1988.

Faire parvenir le curriculum vitae, en joignant la liste des publications à:

Louis Guay, directeur
Département de sociologie
Pavillon Charles-de-Koninck
Université Laval, Québec G1K 7P4
Tél.: (418) 656-2226

UNIVERSITÉ
YORKCOLLÈGE GLENDON
Département
d'études françaises

Le département d'études françaises sollicite des candidatures pour cinq postes offerts pour une durée de deux ans, au rang de chargé d'enseignement. Le domaine de spécialisation est la didactique des langues. Les candidats doivent avoir une maîtrise en linguistique appliquée, une bonne expérience de l'enseignement du français langue première ou seconde ainsi que de la création de matériel pédagogique; ils doivent avoir également une certaine expérience de l'encadrement pédagogique.

Fonctions principales: enseignement de cours de langue à tous les niveaux, recherche et participation à l'élaboration de programmes. Salaire conforme à la convention collective (salaire minimum de chargé d'enseignement en 1988-1989: 26 000 \$).

Entrée en fonction: 1er juillet 1988.

Les candidats sont priés de soumettre une lettre de candidature, leur curriculum vitae et de demander à trois répondants d'envoyer des lettres de recommandation à: Jean-Claude Jaubert, directeur, département d'études françaises, Collège Glendon, 2275 Bayview Avenue, Toronto, Ontario, M4N 3M6. L'ensemble des documents doit être reçu avant le 15 mars 1988. Conformément aux exigences d'Immigration Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents. L'Université York applique une politique d'équité en matière d'emploi. Sont invité(e)s à se porter candidat(e) les femmes et les hommes possédant les qualifications requises.

UNIVERSITÉ
YORKCOLLÈGE GLENDON
Département de
science politique

Mise en concours d'un poste en études internationales au Collège Glendon. Le département de science politique sollicite des candidatures pour un poste d'une durée de trois ans, au rang de chargé d'enseignement. Ce poste est du type contractuel.

Entrée en fonction: le 1er juillet 1988.

Enseignement: 3 cours en français en études internationales dans les domaines suivants: théorie des relations internationales, études régionales, histoire des études internationales, politique économique internationale.

Conditions: (1) doctorat; (2) haut niveau de compétence en français et en anglais. Expérience de l'enseignement dans les deux langues; (3) publications en études internationales.

Salaire: Conforme à la convention collective et selon expérience.

Envoyer la lettre de candidature, un curriculum vitae et trois lettres de recommandation à:

Professeur E.R. Appathurai, Directeur, Comité d'engagement, Département de science politique, 359 York Hall, Glendon Collège, 2275, avenue Bayview, Toronto, Ontario M4N 3M6.

Date limite: 15 mars 1988

Conformément aux exigences d'Immigration Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents. L'Université York applique une politique d'équité en matière d'emploi. Sont invité(e)s à se porter candidat(e) les femmes et les hommes possédant les qualifications requises.

mitec
the microwave groupCOMPAGNIE D'ÉLECTRONIQUE
ET MICRO-ONDES EN PLEINE
EXPANSION RECHERCHE:

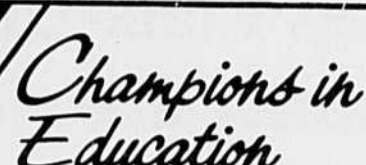
INGÉNIEUR SPÉCIALISTE EN FERRITE avec au moins 5 ans d'expérience dans la conception de composants micro-ondes utilisant des ferrites.

INGÉNIEUR SPÉCIALISTE EN FILTRES/MULTIPLÉXEURS est demandé pour la conception de filtres/multiplexeurs en guides d'ondes et en lignes coaxiales. Une expérience dans l'industrie micro-ondes et en simulations sur ordinateur est nécessaire.

INGÉNIEUR MÉCANIQUE requis pour travail de conception mécanique des composants micro-ondes. Doit avoir 10 ans d'expérience dans un environnement manufacturier. Doit aussi démontrer une facilité à travailler en coopération avec des ingénieurs en électronique pour le développement de composants électro-mécanique. Occasion unique pour les candidats appropriés.

Faire parvenir votre C.V. à:

ÉLECTRONIQUE MITEC LTÉE
104, avenue Gun
Pointe-Claire, Qué. H9R 3X3

Des enseignants pour le programme
d'immersion du jardin d'enfants
à la sixième année

Diplômes requis:

- Brevet d'enseignement de l'Ontario ou Attestation d'admissibilité
- Certificat pour l'enseignement du français comme langue seconde 1^{re} partie — FLS 1 (obtenu avant le 1er septembre 1988)

Les étudiants de la Faculté d'Éducation sont aussi invités à faire leur demande.

Les candidats doivent aussi posséder une excellente compétence linguistique orale et écrite en français.

Veuillez adresser votre curriculum vitae avant le 22 février, 1988, au département du personnel, indiquer sur votre demande «IMMERSION», et téléphoner à Nicole Mischenko, coordonnatrice adjointe, programme d'immersion au 416-494-4022.

LE CONSEIL SCOLAIRE DE NORTH YORK

5050, rue Yonge
North York, Ontario, M2M 5N8
«Le Conseil Scolaire de North York»

offre des chances égales d'embauche
aux femmes et aux minorités raciales.

Une équipe dévouée au service
de personnes attachantes

Notre établissement rend accessibles des services de santé ainsi que des services sociaux et communautaires à la population du quartier La Petite Patrie à Montréal. Il désire s'adjoindre un

Médecin omnipraticien
Programme Jeunesse

(poste à temps complet)

En collaboration avec une équipe composée d'une infirmière, d'une psychologue et d'une organisatrice communautaire, vous rendrez accessibles des services médicaux, particulièrement en planning-sexualité auprès de jeunes de 12 à 25 ans, dans le but d'assurer l'amélioration de leur état de santé.

Vous participerez à des cliniques avec et sans rendez-vous s'adressant aux jeunes de notre quartier de même qu'à des activités de médecine préventive concernant les M.T.S. et les moyens de contraception auprès de la clientèle scolaire secondaire du quartier.

Si vos intérêts professionnels pour la jeunesse vous ont amené à développer une expertise auprès de cette clientèle, ce poste représente un défi intéressant dans un milieu dynamique et multidisciplinaire.

Si vous désirez collaborer avec nous, communiquez avec Mme Marielle Dion au numéro (514) 273-4508, ou faites parvenir votre offre de service en mentionnant le numéro de concours 88-03, au: 1453, rue Beaubien Est, Montréal (Québec) H2G 3C6.

Cette offre s'adresse également aux femmes et aux hommes.

NORGRAPHICS PANDICK

Communications financières mondiales
Worldwide Financial Communications

Service à la clientèle / réceptionniste

Un important imprimeur financier mondial cherche une personne compétente pour son bureau de Montréal. Intelligence, confiance, honnêteté, flexibilité, et capacité de travailler sous pression sont les qualités requises. Possibilité d'une carrière dans la vente. Salaire attrayant ainsi que bénéfices marginaux.

Envoyer votre C.V. au 1110, rue Sherbrooke Ouest, Suite 2409, H3A 1G8.

« Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ce poste est offert aux citoyens canadiens et aux résidents permanents »

AU DÉPARTEMENT DES SCIENCES BIOLOGIQUES Professeur régulier en aménagement des eaux douces

Poste accessible aux femmes et aux hommes.

Fonctions et cadre de travail :

Enseignement dans plusieurs des domaines suivants : aménagement aquatique, aménagement de la faune, écologie des eaux douces, écologie animale, écologie végétale, biologie animale, biologie végétale.

Date d'entrée en fonction : 1^{er} juin 1988

Exigences :

- Doctorat dans un domaine pertinent. Expérience post-doctorale requise
- Expérience en aménagement des eaux douces, en enseignement et en recherche
- Capacité d'intégration au département

Traitement : Selon la convention collective SPUQ-UQAM.

Les candidats sont priés de faire parvenir un curriculum vitae en français, détaillé et signé, avant le 19 mars 1988 à :

Monsieur Jean Gingras, directeur
Département des sciences biologiques
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
C.P. 8888, Succursale « A »
Montréal, Québec
H3C 3P8

Université du Québec à Montréal

« Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ce poste est offert aux citoyens canadiens et aux résidents permanents »

PROFESSEUR RÉGULIER AU DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE

Poste accessible aux femmes et aux hommes

Fonctions et cadre de travail :

Dans le cadre des enseignements et des recherches en science politique, le département recherche un professeur en relations internationales avec spécialisation en politique étrangère des États-Unis.

Date d'entrée en fonction : 1^{er} juin 1988

Exigences :

Doctorat, expérience d'enseignement et publications dans le domaine.

Traitement : Selon la convention collective SPUQ-UQAM

Les candidats sont priés de faire parvenir un curriculum vitae en français, détaillé et signé avant le 1^{er} mars 1988 à :

Monsieur Daniel Holly, directeur
Département de science politique
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
C.P. 8888, Succursale « A »
Montréal (Québec)
H3C 3P8

Université du Québec à Montréal

« Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ce poste est offert aux citoyens canadiens et aux résidents permanents »

PROFESSEUR RÉGULIER EN ÉCOPHYSIOLOGIE VÉGÉTALE AU DÉPARTEMENT DES SCIENCES BIOLOGIQUES

Poste accessible aux femmes et aux hommes

Fonctions et cadre de travail :

Enseignement dans plusieurs des domaines suivants : écologie végétale, écologie forestière, écophysiologie végétale, écologie des populations, écologie des communautés et des écosystèmes, écologie générale, physiologie végétale.

- Recherche
- Services à la communauté

Date d'entrée en fonction : 1^{er} juin 1988

Exigences :

- Doctorat ; expérience post-doctorale souhaitée
- Expérience en recherche, de préférence en écophysiologie des arbres
- Expérience en enseignement

Traitement : Selon la convention collective SPUQ-UQAM

Les candidats sont priés de faire parvenir un curriculum vitae en français, détaillé et signé avant le 26 mars 1988 à :

Monsieur Jean Gingras, directeur
Département des sciences biologiques
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
C.P. 8888, Succursale « A »
Montréal (Québec)
H3C 3P8

Université du Québec à Montréal

Commerce et administration

L'École de Commerce et d'administration de l'Université Laurentienne crée, à partir de septembre 1988, un programme de baccalauréat en commerce à distance et recherche deux professeurs (contrats de deux ans à durée limitée).

Les professeurs seront appelés à enseigner sur le campus de Sudbury et à participer au développement du programme à distance.

Premier poste: Spécialisation en comptabilité de gestion et vérification requises, incluant un titre comptable (CA) et de l'expérience en enseignement et recherche.

Deuxième poste: Spécialisation en marketing et politiques générales et stratégie d'entreprise, avec expérience en enseignement et recherche.

La préférence sera accordée aux candidats détenant un doctorat ou l'équivalent; bilinguisme préféré.

L'Université Laurentienne offre des chances égales d'emploi aux hommes et aux femmes qualifiés.

Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ce poste est offert aux citoyens Canadiens et aux résidents permanents seulement.

Entrée en fonction: 1^{er} juillet 1988.

Salaire et avantages sociaux selon la convention collective en vigueur.

Prière d'envoyer C.V. avant le 30 mars 1988 à :

D.W. Gillingham
Directeur
École de commerce et d'administration
Université Laurentienne
Ramsey Lake Road
Sudbury, Ontario
P3E 2C6



Université
Laurentienne

Chemin du lac Ramsey, Sudbury (Ontario) P3E 2C6

ENSEIGNANT(E)S DEMANDÉ(E)S

L'École de langue française et de culture québécoise de l'Université du Québec à Chicoutimi est à la recherche de personnes pour l'enseignement du français, langue seconde, pour les périodes suivantes:

du 16 mai au 24 juin 1988
du 4 juillet au 12 août 1988

- Exigences :
- diplôme d'enseignement du français, langue seconde (de préférence de 2^e cycle) ou toute autre expérience pertinente
 - expérience de l'enseignement du français, langue seconde

Traitement: selon l'expérience et les qualifications.

Les candidatures doivent parvenir avant le 29 février 1988 à :

École de langue française et de culture québécoise, Université du Québec à Chicoutimi, 555, boulevard de l'Université, Chicoutimi, Québec (Canada), G7H 2B1
Téléphone: (418) 545-5301

Université du Québec à Chicoutimi



UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté des sciences sociales

POSTE DE PROFESSEUR ÉCOLE DE SERVICE SOCIAL

DESCRIPTION

Le poste se situe dans le champ d'études du service social. Le ou la titulaire du poste aura donc à contribuer à l'ensemble des activités de l'École de service social aux 3 cycles: assumer les fonctions universitaires d'enseignement, de recherche et de participation selon la convention collective des professeurs en vigueur à l'Université Laval.

CRITÈRES

- Le doctorat en service social, ou le doctorat dans une discipline connexe.
- Priorité sera accordée aux candidat(e)s possédant une formation en service social.
- Priorité accordée aux candidat(e)s ayant une expérience de pratique et de recherche dans les domaines d'étude et de recherche du service social.
- Capacité de participer à l'ensemble des activités de l'École et de travailler en équipe.
- Une expérience d'enseignement en milieu universitaire constitue un atout important.

REMARQUES

Rémunération et avantages sociaux selon la convention collective.

Conformément à la convention collective (art. 33.17), à compétence égale, priorité sera accordée à une candidate dans le respect des droits de la personne.

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION: 1^{er} juin 1988

Les candidat(e)s intéressé(e)s sont prié(e)s de faire parvenir leur candidature, accompagnée de leur curriculum vitae avant le 1^{er} avril 1988, à l'adresse suivante:

Élaine Carey-Bélanger, directrice
École de service social
Faculté des sciences sociales
Université Laval, Québec G1K 7P4
Tél.: (418) 656-2371



Gouvernement du Québec
Office des ressources
humaines

Fonction publique du Québec

AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE EN FISCALITÉ 27 378 \$ À 38 841 \$

CONCOURS NUMÉRO 105G-213007: QC À Québec

Ce concours vise à combler un emploi et au besoin, pendant au moins un an, des emplois semblables au ministère des Finances dans la région administrative de Québec.

ATTRIBUTIONS: Effectuer des analyses sur l'évolution des revenus et dépenses budgétaires et extrabudgétaires; étudier et évaluer la structure de taxation et la répartition du financement des dépenses publiques; analyser et évaluer les relations fiscales et financières intergouvernementales; effectuer des recherches sur des questions légales liées à la fiscalité.

CONDITIONS D'ADMISSION: Diplôme universitaire de premier cycle en économique, en droit ou en sciences de l'administration et une année d'expérience pertinente.

PÉRIODE D'INSCRIPTION: 6 février au 19 février 1988

INSCRIPTION: Office des ressources humaines, 1039, rue De La Chevrotière, Québec, Québec, G1R 5E9

INFORMATION: Mme Lyne Pilon (FIN), (418) 691-2202

Comment vous inscrire

Il peut exister d'autres conditions permettant l'admission aux concours telles que la compensation de la scolarité par de l'expérience. Les personnes ayant le statut de résident permanent sont admissibles sauf s'il est mentionné qu'elles doivent avoir le statut de citoyen canadien. Des renseignements supplémentaires, pertinents à chaque concours, sont disponibles dans les bureaux régionaux de l'Office des ressources humaines et auprès des personnes désignées à l'item « Information ».

L'inscription se fait à l'aide du formulaire « Offre de service » disponible dans les bureaux régionaux de l'Office et auprès des ministères et organismes gouvernementaux. L'« Offre de service » doit être expédiée à l'adresse indiquée et accompagnée d'une photocopie des originaux des documents prouvant que les conditions d'admission sont satisfaites. Pour être acceptées les candidatures doivent être reçues durant la période d'inscription.

Québec

LE CENTRE HOSPITALIER DE COATICOOK

RECHERCHE

UN(E) PHARMACIEN(NE)

NATURE DU TRAVAIL

Le Centre Hospitalier de Coaticook est une institution comptant 115 lits et distribuant des services de centre d'accueil, de soins prolongés. Il comprend en plus une clinique externe et urgence.

RESPONSABILITÉS

L'exercice de la profession consiste principalement en la dispensation de service pharmaceutique. Les conditions d'exercice comporte, le cas échéant, des responsabilités administratives relatives au fonctionnement du département de pharmacie du centre hospitalier.

EXIGENCES

Être inscrit(e) à titre de pharmacien(ne) au tableau de l'Ordre des pharmaciens du Québec.

RÉMUNÉRATION

Selon les normes en vigueur au Ministère de la Santé et des Services Sociaux.

Plan complet d'avantages sociaux.

Les candidats(es) intéressés(es) sont priés(es) de s'adresser avant le 12 février à :



M. Roland Bégin
Directeur ressources humaines
C.H. de Coaticook
138 Jeanne Mance
Coaticook (Qué.)
J1A 1W3
819-849-4876

Hôpital de Convalescents

Julius Richardson

Convalescent Hospital Inc.

DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E)

L'Hôpital de Convalescents Julius Richardson, un centre hospitalier de convalescence et de réadaptation de 92 lits, et le Centre d'Accueil Henri Bradet, un centre d'accueil de 124 lits sont à la recherche d'un(e) directeur(trice) général(e).

RESPONSABILITÉS:

Sous l'autorité du conseil d'administration, le directeur général est responsable de l'administration de l'établissement, de l'élaboration et de la direction des programmes et des activités, le tout en conformité avec les lois, les politiques et les directives émises par le conseil d'administration et le Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

EXIGENCES:

- Formation académique: 2^e cycle en administration hospitalière ou un M.B.A.
- Expérience de 5 ans dans une fonction de direction (cadre supérieur) reliée au secteur de la santé et des services sociaux.
- Maîtrise de la langue française et anglaise.

RÉMUNÉRATION:

Selon les politiques du Ministère de la Santé et des Services sociaux (Classe 19: 48 965 \$ — 65 312 \$).

Faire parvenir votre offre de service accompagnée de votre curriculum vitae, avant le 29 février 1988, au:

PRÉSIDENT DU COMITÉ DE SÉLECTION

Concours: Directeur(trice) générale
L'Hôpital de Convalescents Julius Richardson Inc.
5425, avenue Bessborough
MONTRÉAL QC H4V 2S7

LE CENTRE D'ACCUEIL DOMRÉMY-MONTRÉAL, le plus important centre de réadaptation pour alcooliques et toxicomanes du Québec, recherche un:

Conseiller en gestion du personnel (Cadre de type 'fonctionnel' temps partiel 4 jours/semaine)

Sous l'autorité du Directeur des services administratifs, le conseiller assume des fonctions de gestion dans certaines matières spécialisées relatives à la gestion des ressources humaines.

Attributions caractéristiques:

- Participer à l'élaboration des politiques, normes et procédés de gestion des ressources humaines et à leur mise à jour.
- Effectuer le suivi et assurer le contrôle de l'application de ces politiques.
- Conseiller les cadres relativement à ces politiques et à l'application des conventions collectives ou des règlements concernant les conditions de travail.
- Participer à la dotation du personnel.
- Voir à la gestion de la liste de rappel de l'établissement.
- Constituer et tenir à jour un dossier pour chaque employé.

Qualifications minimales requises:

- Diplôme terminal de 1^{er} cycle en relations industrielles.
- Deux années d'expérience pertinente dans un service du personnel.

Rémunération:

Selon la politique salariale du Ministère de la Santé et des Services Sociaux, classe 12, de 33 129\$ à 44 190\$.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae, avant le 15 février 1988 à 16 heures, à l'adresse suivante:

Centre d'accueil

DOMRÉMY-MONTRÉAL

France Beaudin

Directeur des services administratifs

15 693, boul. Gouin ouest

Sainte-Geneviève (Québec) H9H 1C3

Ce poste est également ouvert aux hommes et aux femmes. Seules les personnes dont la candidature sera retenue recevront un accusé de réception.

RETROUVER CRÉDIBILITÉ

IL Y A quelque chose de pourri au royaume des « bleus ». La boutade est facile. Elle peut être même terriblement cruelle. Mais elle traduit adéquatement les questions fort inquiétantes qu'inspire une autre semaine de furia politique. Il est maintenant impossible d'éluder les problèmes de fond sur lesquels se heurte un gouvernement fâcheusement enclin à la titubation.

LE DEVOIR a publié, hier, sous la plume de Michel Vastel, des informations importantes qui ajoutent au malaise actuel. Ces informations étaient à notre disposition depuis la fin de l'hiver dernier. Une certaine prudence nous a dicté une attitude d'attentisme. Devant le déboulement de l'affaire Côté, les dernières hésitations ont été levées.

Comment interpréter les silences, la tergiversation, les omissions du gouvernement, du cabinet du Premier ministre, de M. Brian Mulroney lui-même devant l'accumulation d'indices précis, d'éléments de preuve ? Outre le « dossier » porté à l'attention du secrétaire principal du Premier ministre, à l'automne 1986, voici maintenant que Mme Suzanne Blais-Grenier est intervenue personnellement, il y a moins de six mois, auprès de M. Mulroney lui-même pour le presser d'agir et de procéder à un véritable nettoyage. Dans un cas comme dans l'autre, on ne reliait pas des rumeurs, des ouï-dire, des ragots de bar. Il s'agit d'analyses effectuées par des militants du Parti conservateur effrayés devant la dégradation de leur formation.

Comment les conseillers du Premier ministre n'ont-ils pas eux-mêmes sonné l'alarme ? Comment n'a-t-on pas poussé l'enquête pour éviter le dérapage actuel, sans parler des crises successives qui ont miné le mandat de ce parti et qui ont presque occulté les réalisations importantes de son équipe gouvernementale ? Le Premier ministre était-il à ce point détaché des contingences du quotidien pour ne pas réagir devant les erreurs, les fautes, les aventures de certains de ses ministres ? Doit-on en imputer la cause à une naïveté suprême, ou aux conséquences d'une politique d'isolement pratiquée par ses collaborateurs ? En un mot, comment un gouvernement a-t-il pu accumuler autant de scandales, grands et petits, dès son premier mandat et en si peu de temps ?

Parmi toutes les hypothèses qui ont été avancées tout au long de cette cascade scandaleuse, on est forcé d'en privilégier deux qui n'ont rien de

glorieux. D'abord, l'existence, chez certains conservateurs, d'une fringale grave. Habités qu'ils étaient aux miettes et à la disette des années d'opposition, le rêve de faire bombance s'est concrétisé à l'automne 84. La décadence et les excès des Libéraux en fin de règne ont servi de modèle et d'inspiration. Même si une majeure partie des nouveaux élus participaient de la nouvelle culture politique — où un modernisme bon teint côtoie souvent des relents de puritanisme —, d'autres en étaient restés à une conception mercantile ou ludique de la vie politique. Quand la table est servie, pourquoi se priver ?

Autre hypothèse qui a vraisemblablement permis de structurer cette propension inévitable dans tout parti politique : le rôle joué par un noyau de dirigeants qui ont entraîné dans leurs bagages des pratiques, techniques, roueries qui ont caractérisé des décennies d'une vie partisane dominée par le clientélisme et la gabegie. À défaut de connaître l'état de l'organisation du Parti conservateur dans les autres provinces, on a vite réalisé l'importance au Québec d'une « vieille garde ». Et d'une vieille garde qui a rapidement installé mécanismes et guichets par où circulent les mots utiles, les invitations intéressées, les messages à peine feutrés, voire les enveloppes bien garnies. D'affaire Oerlikon en procès Gravel, la trame se dessine qui ramène loin en arrière, à une époque qu'on enfouit dans l'histoire.

Il ne faut pas se perdre dans les méandres de l'analyse politique. En cette fin de semaine, une question l'emporte sur toutes les autres. Le Premier ministre du Canada et son équipe gouvernementale sont-ils encore crédibles ? On ne souève pas pareille question sans de graves hésitations.

Pour le Premier ministre du Canada, il ne suffit plus d'invoquer la détermination et la rapidité de décision. Même s'il peut revendiquer un bilan législatif et gouvernemental fort honorable, M. Mulroney ne peut plus ignorer la fange qui menace de souiller irrémédiablement un Parti conservateur encore à la recherche de lui-même au Québec. Obligation lui est faite de faire la lumière sur toutes ces zones d'ombre. Sans crédibilité sentie et reconnue, gouverner devient vite impossible en régime démocratique.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

L'échec d'une politique

LE REJET par la Chambre des représentants du plan d'aide du président Reagan en faveur de la Contra marque un tournant dans l'évolution du conflit qui oppose depuis maintenant sept ans le gouvernement du Nicaragua aux rebelles anti-sandinistes.

Pour la première fois, Washington prend ses distances vis-à-vis de la Contra. Jusqu'à maintenant, malgré les difficultés qu'il avait éprouvées devant un Congrès partagé, M. Reagan avait réussi à obtenir des crédits suffisants pour maintenir la pression militaire des rebelles sur le terrain. Cette fois, il n'a pu répéter l'exploit.

Le « non » des représentants confirme l'échec de la politique du président au Nicaragua et ouvre de nouvelles perspectives au plan de paix régional mis au point par le président du Costa Rica, M. Oscar Arias.

En refusant l'aide militaire, le Congrès américain pousse la Contra à négocier, sans armes, un accord de cessez-le-feu. Mais du même coup, il attend de Managua qu'il poursuive et achève la démocratisation des institutions.

Le projet du président n'aurait pas conduit à la défaite des Sandinistes, bien qu'il comportât une augmentation des dépenses humanitaires et militaires par rapport à l'an dernier. Il risquait toutefois de compromettre sérieusement les efforts de paix amorcés dans le cadre du plan Arias, mis au point en août dernier sous l'initiative du président du Costa

Rica.

Il ne faut pas croire cependant que les États-Unis laissent tomber la Contra. Le refus émis par M. Reagan fait suite à un vote serré où les opposants n'ont obtenu qu'une majorité de 8 voix qui pourraient facilement changer de camp si le gouvernement de Managua ne répondait pas à leurs « espoirs ».

De plus, la Chambre des représentants prépare un autre projet axé uniquement sur l'aide humanitaire. L'assistance serait certes limitée — on parle de \$ 3 ou \$ 4 millions échelonnés sur une période maximum de neuf mois — mais elle pourrait être augmentée à tout moment si le processus de paix avortait.

D'autant que le vote de mercredi ne fut pas purement partisan. Outre les 164 Républicains, 47 Démocrates ont aussi appuyé le plan du président.

Néanmoins, le vote négatif des représentants constitue un signal non équivoque pour la Contra : il y a d'ores et déjà un courant de « désengagement » majoritaire au Congrès. C'est aussi une invitation à poursuivre les négociations avec les Sandinistes. En réalité, la nouvelle politique de Washington revalorise le fameux plan Arias qui, en dépit de ses imperfections, continue à servir de cadre commun aux pays signataires.

Malgré le recul temporaire de Washington, la Contra ne manquera pas certes de manifester, sur le terrain, sa volonté de poursuivre le

combat. Mais au-delà de ces démonstrations de force, les rebelles n'ont d'autre choix que de poursuivre les négociations entamées avec le gouvernement de Managua. Les pourparlers directs qui ont commencé il y a neuf jours devraient reprendre la semaine prochaine.

Il ne faut pas s'attendre à un déblocage rapide. Le président Reagan ne semble pas disposé à sanctionner un accord avec un gouvernement qu'il a si vertement combattu. Il n'y aura donc pas de résultats importants avant l'entrée en fonction du prochain président, c'est-à-dire avant le début de l'an prochain.

Cet échéancier donnera par contre le temps nécessaire aux parties de préparer les compromis difficiles qu'ils devront accepter. La Contra n'est pas une force politique. Comment va-t-elle composer avec les partis déjà constitués et implantés dans le pays ? Quant au gouvernement sandiniste, acceptera-t-il de poursuivre la démocratisation jusqu'à la séparation de l'éventuelle armée nicaraguayenne du Front sandiniste, comme le réclamait avant-hier le groupe des quatorze partis d'opposition ?

On le voit, les obstacles sont nombreux. Mais y a-t-il une autre voie que la négociation ? Fusils et grenades n'ont rien réglé. La Chambre des représentants vient enfin de le comprendre. Place maintenant au bon sens.

— ALBERT JUNEAU

Par la faute du Dr Laënnec

LA MINISTRE de la Santé et des Services sociaux du Québec annonçait ces jours derniers la création d'un Conseil d'évaluation des technologies de la santé.

Il s'agit d'une idée qui chemine depuis un certain temps.

On en trouve les premières traces dans une étude réalisée à l'université McMaster, en Ontario, dont les conclusions furent incorporées dans le rapport d'un groupe de travail de l'Association médicale canadienne.

L'équipe de McMaster recommandait la mise sur pied d'un tel conseil en la situant à l'échelle canadienne. Il aurait eu pignon à la conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé. Mais ces derniers — on le sait maintenant depuis les confidences de Mme Monique Bégin — ne se fréquentent guère. Ils ont plutôt tendance à signorer et, surtout, à se méfier du grand frère... ou de la grande sœur.

Va pour un conseil québécois ! Son mandat sera double. Le nouvel organisme sera d'abord chargé de promouvoir l'évaluation des technologies de la santé, d'en diffuser les résultats et d'en favoriser l'utilisation.

En ce sens, le Conseil comble un vide. « On constate, souligne le communiqué du ministère, l'absence d'information précise et fiable sur des questions aussi fondamentales que les bénéfices, les risques, les coûts, les implications éthiques et les impacts sociaux de nombreuses technologies utilisées pour les ser-

vices de santé. »

Procédés, appareils ou médicaments font constamment leur apparition et soulèvent généralement un très vif intérêt. Des pressions s'exercent auxquelles il est devenu de plus en plus difficile de résister.

Le mandat du Conseil d'évaluation comporte donc un second volet, plus politique celui-là : conseiller la ministre sur les questions concernant l'introduction, la diffusion et l'utilisation des technologies de la santé.

Car, souligne-t-on, le progrès technique est « devenu un facteur d'importance majeure dans l'évolution du système de santé et a considérablement accru les pressions sur les ressources disponibles ».

Voilà, le mot est lâché. Cette initiative vise également à contenir l'accroissement des coûts des soins de santé, dont la technologie est une des composantes.

Un malentendu risque ici de s'introduire. On a tendance à confondre technologie courante et technologie de pointe, dont notamment les nouveaux procédés d'imagerie médicale : tomographie, résonance magnétique, vidéoendoscopie...

Ces derniers appareils exercent une telle fascination que, même si leur coût paraît faramineux, l'opinion s'accrédite qu'il n'est plus possible d'offrir des soins de qualité sans y recourir.

Certes, les nouvelles technologies ne sont pas à l'abri de tout soupçon.

Certaines laissent entrevoir des réductions de coûts à moyen terme et ont un effet très positif sur l'état de santé de la population. C'est le cas des technologies préventives. Les vaccins en sont l'exemple le plus patent. D'autres, plus spectaculaires, qu'il s'agisse de diagnostic ou de traitement, n'offrent pas les mêmes possibilités. (De méchantes langues chuchotent qu'elles servent le plus souvent à réduire l'anxiété chez le médecin traitant, sans lui apporter beaucoup plus d'information qu'un simple examen physique exécuté par un praticien d'expérience.)

Mais, s'agissant de la composante technique des coûts des soins, le véritable problème est ailleurs. Il est dans la multiplication des examens selon des procédés plus courants, sans que ces prescriptions soient pleinement justifiées.

Il s'agit là d'une des grandes pommes de discorde entre les administrations hospitalières et la profession médicale. (Certains y laissent même leur peau, on l'a vu cet automne.)

Le conseil d'évaluation, où siègeront 12 experts indépendants choisis sur la base de leur compétence, ne pourra se désintéresser de cet aspect du problème, qui est beaucoup plus névralgique que de savoir si le centre hospitalier de l'université de Saint-Fiacre doit pratiquer l'angioplastie thermique au laser ou faire confiance aux nouveaux agents de perfusion myocardique.

— JEAN FRANCOEUR



LETTRES AU DEVOIR

■ Les femmes indiennes

LE GOUVERNEMENT fédéral se sert de la confusion entourant la mise en application des derniers amendements à la Loi sur les Indiens comme d'un écran de fumée pour lui permettre de réduire systématiquement le financement des programmes et services destinés aux Indiens.

La population indienne est amenée à croire que les femmes ré-inscrites sont en quelque sorte à blâmer puisque les coupures budgétaires surviennent au même moment que la ré-inscription. Non seulement on veut nous faire porter l'odieux de la situation, mais en plus, les personnes ré-inscrites ont à faire face à d'innombrables obstacles résultant de politiques inadéquates et injustes.

Deux ans après l'entrée en vigueur des derniers amendements la majorité des femmes indiennes ré-inscrites sont toujours privées de logements adéquats. Même le programme de logement actuel, déjà peu efficace, fait l'objet d'un gel depuis juin 1987.

Les politiques du gouvernement fédéral ne sont guère plus reluisantes dans le domaine de l'éducation. Les étudiants ré-inscrits pourraient se voir refuser l'accès à un financement pour leurs études post-secondaires, si le budget réservé pour les étudiants réguliers est épuisé.

Les derniers amendements à la Loi sur les Indiens devaient corriger les injustices à l'égard de certaines femmes indiennes et de leurs enfants. Pourtant, en refusant de mettre à la disposition des personnes ré-inscrites des moyens véritables pour accéder à l'égalité, le gouvernement perpétue le maintien d'une deuxième classe d'Indiens au Canada.

— MICHÈLE ROULEAU

présidente
Association des femmes
autochtones du Québec
Montréal, le 4 février.

■ Les fondements

JE NE SAIS pas si les honorables juges réalisent dans quel quépier ils se sont mis en faisant une distinction entre ce qui est légal et ce qui est moral, et en renvoyant les femmes à leur conscience en matière d'avortement.

Si la conscience personnelle devient seule juge de la moralité de nos actes, il y aura autant d'opinions que de personnes, et il faudra remplacer les avocats par des psychiatres pour rendre des jugements appropriés !

Au fait, qu'est-ce que la conscience ? On disait autrefois que c'était « la voix de Dieu à l'intérieur de chaque personne, qui lui fait sentir ce qui est bien et ce qui

est mal ». Quand Dieu ne parle plus, il faut des voix extérieures pour faire connaître sa volonté : c'est le rôle des éducateurs, des prophètes... et des bons juges.

Dans notre monde très sécularisé, la conscience est plutôt le sentiment de ce qui est acceptable dans un milieu et une époque donnés, et n'a plus aucune référence à ce qu'en pense Dieu. Un enfant élevé dans un milieu amoral, où le vol et la prostitution sont des moyens normaux de subsistance, suivra tout naturellement la trace de ses parents.

Dans cet état d'esprit, on trouvera légitime de descendre un voisin qui dérange en faisant trop de bruit, ou de se débarrasser d'un enfant non désiré, ou d'un malade encombrant. Qui pourra le condamner, si sa conscience ne le lui reproche pas ? À vouloir séparer droits et responsabilité, la Justice se mettra dans un joli dilemme, et il lui faudra plus que la sagesse de Salomon pour juger équitablement !

Quelle est la base du Code civil ou criminel en Occident ? Les pays islamiques ont le Coran, mais nous, nous devons bien avoir d'autres critères que les caprices des uns ou l'arbitraire des autres. Quels sont les fondements de la loi, ont-ils une valeur permanente et objective, ou les juges ne sont-ils là que pour légaliser les pires turpitudes au gré des changements de mentalité ?

— SIMONE BORDELEAU
La Sarre, le 29 janvier.

■ Rigueur et transparence

L'ASSOCIATION des centres de Services sociaux du Québec (ACSSQ) a elle aussi produit et diffusé un guide concernant les dépenses de fonctions des administrateurs et dirigeants.

Un contexte difficile prévalait à l'automne : panique engendrée par les révélations des médias, questionnement quant à l'utilisation des fonds publics par les gestionnaires dans leurs dépenses de fonction, dévalorisation des dirigeants et soupçons sur tout un réseau même si les « cas problèmes » ne constituaient qu'une minorité.

Aussi, pour réaliser avec sérénité et rigueur une démarche de questionnement et de révision de nos politiques, il nous a semblé essentiel de s'adjoindre des personnes de l'extérieur qui puissent apporter un regard neuf et éclairant sur ces épineuses questions.

Notre comité a mis à contribution MM. Joseph de Repentigny (comptable agréé de Mallette, Benoit, Boulanger, Rondeau Associés), Errold Fréchette (directeur administratif au Conseil inter-professionnel du Québec) et Guy Piuze (vice-président aux ressources humaines de Métro-Richelieu).

Le guide produit par le comité et accepté au conseil d'administration de l'ACSSQ, a donné lieu, le 22 janvier, à une journée d'échange avec les présidents des conseils d'administration et les directeurs généraux des CSS. Il

Les « Lettres au DEVOIR » doivent être signées. L'adresse et le numéro de téléphone sont requis également, mais seulement pour fins d'identification dans nos dossiers. Prière de s'en tenir à moins de deux pages dactylographiées à double interligne, et de faire parvenir le texte à l'attention de Jean-Claude Leclerc. LE DEVOIR ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues et se réserve d'en réduire au besoin la longueur.

fera l'objet d'étude et d'actions par les conseils des établissements.

Des objectifs de transparence et de rigueur sous-tendent tous les énoncés de principes et orientations préconisés dans le guide. Les conseils des CSS ont pris leur responsabilité en ces matières et souhaitent pouvoir compter sur la confiance du ministère dans la poursuite de leur mandat.

— LISE DENIS
directrice générale
Montréal, le 25 janvier.

■ Votre grande honte

Lettre à MM. Brian Mulroney et Joe Clark et à Mme Monique Landry

NOUS VOULONS vous faire part de notre indignation, de notre inquiétude et de notre désolation devant la position de votre gouvernement quant à la situation en Haïti.

Vos prises de position depuis les tristes élections du 29 novembre 1987, en Haïti, vos hésitations inadmissibles, votre lenteur gênante, votre manque total de conviction, votre absence invraisemblable de compassion, votre refus obstiné d'écouter le peuple haïtien, vous rangent inévitablement et irrémédiablement du côté de celui qui, sans vergogne et sans gêne, se qualifie de « Mussolini des Caraïbes ».

Préférant les rassurances intéressées qui polluent les discours habiles et volubiles des bien nantis du pouvoir, vous faites la sourde oreille aux plaintes et aux demandes des gens d'Haïti qui, eux, n'ont que de forts modestes moyens pour faire valoir leur droit à la vie. Ils n'ont que leurs bras, leur courage et l'émouvant discours des pitinés de la terre, à opposer au faste verbal de ceux qui s'enferment dans la course à la succession de Papa Doc.

Tôt ou tard, le peuple d'Haïti saura nous donner une magistrale leçon de démocratie ; vos tergiversations et vos diplomatieuses seront votre grande honte et, par extension, la nôtre aussi, qui n'auront pas su réussir à vous convaincre de l'urgence d'agir.

Craignant d'être autant ignorés que tous les autres cris et appels éloquentes qui vous sont adressés depuis le 29 novembre 1987, nous tenons à ajouter nos voix à ce chœur, de plus en plus universel, qui doucement élève un chant d'espoir pour les gens d'Haïti.

— ESTHER AUGER
JACQUES LEMIEUX
Montréal, le 26 janvier.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE
QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR:
= \$3,25 par semaine
le samedi seulement = \$1,00
Pour information:
à Montréal: 332-3891
à Québec: (418) 687-2021

Livraison par porteur:
Édition quotidienne = 149\$ par année
81\$ 6 mois
42\$ 3 mois

Livraison par la poste:
Édition quotidienne = 155\$ par année
85\$ 6 mois
45\$ 3 mois

Pour information (514) 844-3361
Courrier de deuxième classe; enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Pour améliorer l'enseignement du français

Hausser la formation des professeurs

RÉGINE PIERRE

Professeure à la faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval

LA FIN de semaine dernière avait lieu à Québec un colloque sur l'enseignement du français organisé par la CEQ. Ce fut l'occasion d'identifier de nouveaux facteurs responsables de la piètre qualité du français des élèves à tous les niveaux du système scolaire. Depuis septembre, en effet, les différents intervenants dans le système scolaire brossent leurs analyses de la situation et proposent leurs solutions contribuant ainsi à placer un à un les morceaux d'un casse-tête qui apparaît de plus en plus complexe.

Le ministère de l'Éducation a fait valoir certaines faiblesses des nouveaux programmes et de leur application; les professeurs ont dressé leur bilan mais ont refusé de prendre toute la responsabilité, soulignant le rôle des parents et des médias; la CEQ a déploré l'effritement de la loi 101 et ses conséquences sur la place du français dans la société québécoise.

Le véritable problème

Seules dans tout ce débat, les facultés des sciences de l'éducation, sont restées à l'écart. Pourtant, avant d'être un problème politique, la question de l'enseignement de la langue est évidemment un problème pédagogique et de ce fait les concerne au premier chef en tant que principales responsables de la formation de tous ces intervenants et de l'avancement de la connaissance en matière d'éducation.

Le discours que l'on entend aujourd'hui n'est ni nouveau ni limité au Québec. Aujourd'hui, comme dans le passé, le même discours est tenu, à peu de choses près, dans tous les pays industrialisés. L'analyse du phénomène ne peut donc se réduire à quelques facteurs locaux ou contextuels.

La situation actuelle est un reflet du déséquilibre créé par des jeux d'influences contraires. Les entreprises et les institutions qui engagent les jeunes au sortir du système scolaire attendent d'eux qu'ils maîtrisent la langue aussi bien orale qu'écrite, avec aisance et efficacité dans des contextes de plus en plus variés et complexes. La langue des jeunes a commencé à évoluer en ce sens mais au contact des médias de plus en plus présents dans leur environnement, l'oral a pris résolument le pas sur l'écrit; pendant ce temps, quoi qu'on en dise, les conceptions et les approches pédagogiques traditionnelles occupent encore une place importante dans nos écoles et l'écrit demeure l'instrument privilégié d'apprentissage.

Même si cela fait dix ans que les nouveaux programmes ont été élaborés, ils commencent seulement à être implantés dans les écoles et de toute façon, avec les coupures importantes de personnes ressources dans le système scolaire, particulièrement au niveau de l'encadrement pédagogique, l'obligation qui est maintenant faite d'utiliser ces nouvelles méthodes ne garantit pas que l'application se fasse dans le respect



Le discours que l'on entend aujourd'hui sur les faiblesses de l'enseignement du français n'est ni nouveau ni limité au Québec

des principes qui ont prévalu à l'élaboration de ces programmes.

Des clientèles peu motivées

Malgré les sommes importantes qui ont été injectées dans certains programmes de perfectionnement des maîtres, tous les enseignants ne sont pas encore prêts à opérer le virage conceptuel et pédagogique que suppose le respect de ces principes. Par ailleurs, de tous les jeunes que l'on a formés durant ces dix années, peu ont pris véritablement une place dans le réseau. La plupart sont des employés temporaires, marginaux, en tout cas mal placés pour exercer une influence significative sur l'évolution du système.

Ce manque de personnes ressources se répercute jusqu'au niveau universitaire où les facultés des sciences de l'éducation ont dû durant toutes ces années ouvrir leur porte à une clientèle paradoxalement, de plus en plus nombreuse, de moins en moins préparée et de moins en moins motivée face à l'absence de perspectives d'emplois.

Pour maintenir et conserver ces clientèles, dans un système où l'allocation des ressources est fonction du nombre d'étudiants inscrits, et tiraillées entre les besoins de la formation fondamentale et professionnelle, elles ont graduellement adapté leurs exigences aux capacités des clientèles et se sont insensiblement éloignées des critères d'une formation universitaire sans véritablement parvenir pour autant à améliorer la formation pratique, faute du support indispensable du ministère de l'Éducation.

C'est ainsi que s'est installé le cercle vicieux et que l'on se retrouve aujourd'hui avec des jeunes qui, à l'Université, savent à peine construire un discours, ce qui est encore

plus fréquent et beaucoup plus grave que les problèmes d'orthographe ou de structures de phrases auxquels on s'arrête le plus souvent. Ce type de lacune ne peut, en effet, se régler par l'apprentissage de la grammaire et la plupart des enseignants sont démunis pédagogiquement pour aider les jeunes à ce niveau.

Même si les nouveaux programmes représentent une évolution importante quant aux approches pédagogiques proposées, sur bien des aspects fondamentaux de l'apprentissage de la langue ils restent à des niveaux de considérations générales sans proposer aux enseignants de véritables méthodes d'interventions pédagogiques.

Pourtant, la connaissance en ce domaine a évolué de façon significative. Il s'est fait plus de recherches dans le domaine ces quinze dernières années qu'il ne s'en était jamais fait auparavant. Mais la majorité des recherches ont été réalisées aux États-Unis et sont encore peu connues ici pour un certain nombre de raisons dont le peu de poids que l'on accorde à la recherche, chez nous, dans le monde de l'éducation.

Pour faire évoluer le système, il importe de plus en plus de viser la formation de spécialistes compétents autant professionnels que chercheurs, et pour ce faire, il faut hausser les critères d'admission dans les programmes et les exigences de diplomation. En un mot il faut reprofessionnaliser l'éducation.

Il est temps maintenant d'amorcer le changement. La moyenne d'âge des enseignants dépasse 45 ans. Dans moins de dix ans, il manquera de professeurs dans les écoles. Il faut donc commencer à penser au recrutement du personnel futur et pour attirer des jeunes compétents, motivés, avec une formation à la hauteur des exigences requises pour former des spécialistes en éducation, il faut d'abord revaloriser l'éducation, lui redonner le statut qu'elle avait jadis dans la société.

Mais il faut également définir des exigences d'admission. Aujourd'hui, les jeunes qui choisissent les scien-

ces de l'éducation, le font souvent par défaut, parce que c'est la seule discipline qui n'exige pas d'autres pré-requis que le diplôme collégial général et que, de ce fait, c'est une porte d'entrée à l'université.

Miser sur la recherche

La seule façon d'aborder le problème de l'apprentissage de la langue dans la société d'aujourd'hui, est de commencer à mieux le comprendre et à former de véritables spécialistes qui pourront eux développer de nouvelles solutions. Pour ce faire, il faut donner un véritable élan à la recherche, mettre sur pied un programme coordonné de recherches réalisées dans un centre qui regroupe les meilleurs spécialistes de la question, offre un encadrement stimulant aux futures générations de chercheurs et soit un centre de ressources pour le milieu de l'éducation.

Actuellement, les chercheurs sont isolés dans leur institution et leur discipline et les conditions qui sont faites à la recherche rendent presque impossible la formation d'équipes stables autour de projets coordonnés à long terme, condition *sine qua non* pour aborder des problèmes aussi complexes. Le seul centre de recherche en éducation actuellement est à l'Université McGill et il est en trait de recruter dans nos universités nos étudiants les plus brillants. Quels que soient l'intérêt et la pertinence des recherches qui s'y font, en matière de langue maternelle, les données de recherches ne sont que partiellement généralisables.

Il importe donc que l'on se donne un centre francophone où l'on offrirait aux étudiants un cadre propice à leur formation.

Comme dans n'importe quel domaine le développement de la pratique pédagogique est tributaire de l'avancement de la recherche en éducation. Choisir de miser sur la recherche c'est se donner des bases solides pour amorcer le virage qui s'impose en éducation pour faire face aux défis de la société informatisée.

Le cocu content

APRÈS avoir passé une bonne partie de sa vie politique à jouer le rôle de l'éternel dauphin, voici que Raymond Garneau décide de réorienter sa carrière pour jouer celui de cocu. Mais attention: pas n'importe quel rôle, uniquement celui de cocu content.

C'est ce qu'on appelle un rôle de composition.

Non, vraiment: il n'y a qu'en politique que l'on peut se permettre ce genre d'affirmation, et qu'au Québec où l'on peut espérer s'en tirer vivant.

Choqué tout rouge

C'est vrai qu'il n'a pas de chance M. Garneau. Depuis vingt ans, il n'a de cesse de se retrouver avec M. Bourassa dans les pattes. En 1976, l'ex-premier ministre démissionne trop vite et c'est Claude Ryan qui est élu chef du Parti libéral du Québec. En 1982, Ryan démissionne trop tard, et c'est Robert Bourassa qui revient. Et M. Garneau se lance en politique fédérale au moment même où le Parti libéral du Canada décide de perdre le pouvoir et de se donner le mauvais chef.

On se demande même ce qu'il a à être content, monsieur Garneau?

Et cette fois, il vient de découvrir que Robert Bourassa n'a jamais voulu être rien d'autre que premier ministre du Québec et qu'il n'est pas prêt de transformer ce rôle en celui d'administrateur-délégué chargé de la gestion des affaires québécoises.

Il est choqué tout rouge M. Garneau. Et alors il siffle la fin de récréation, le rappel à l'ordre. Tout le monde en rang.

On a fait grand état récemment des échanges de bons vœux entre le premier ministre fédéral et celui du Québec. Nos commentateurs n'y sont pas allés de main morte: geste sans précédent, renversement historique, du jamais-vu. Avec en prime les éternelles déclarations sur la mort du nationalisme et la fin des conflits avec Ottawa.

Pourtant, dans cette affaire, M. Bourassa n'a fait que suivre la ligne définie par tous les premiers ministres québécois qui l'ont précédé, y compris lui-même entre 1970 et 1976. Dans la gestion de la société politique québécoise, le premier ministre du Québec traite d'égal à égal avec celui d'Ottawa. Cette égalité, il y a bien des façons de la vivre, sur une base conflictuelle ou de coopération. Mais dans un cas comme dans l'autre, c'est la même relation et c'est au premier ministre du Québec d'en déterminer le mode, comme tenu de ce qui sert le Québec.

Point à la ligne. Cette vérité élémentaire semble échapper à de nombreux politiciens dès qu'ils ont traversé la rivière Outaouais. Est-ce pourtant aussi difficile à comprendre que les directives de M. Mulroney sur les conflits d'intérêts?

Le premier ministre du Québec n'a pas à tenir compte des calculs électoraux de la succursale provinciale du Parti libéral fédéral. Ce serait le comble.



Daniel LATOUCHE

À propos...

Quand ce dernier aura fait élire un gouvernement majoritaire à Ottawa, alors le premier ministre du Québec traitera à son tour avec lui en toute égalité. Avec le premier ministre fédéral et non pas avec un quelconque lieutenant québécois.

Que des libéraux fédéraux s'indignent de la façon dont M. Bourassa s'acquitte de ses responsabilités prouve encore une fois que ces derniers n'ont pas encore saisi toutes les leçons de leur défaite de 1984. Ils tentent de perpétuer certaines des attitudes si caractéristiques de l'époque des Trudeau, Lalonde et Joyal.

À en écouter quelques-uns, les Québécois, et surtout les libéraux de M. Bourassa, devraient leur montrer davantage de reconnaissance, eux qui ont mis leur tête sur le billot en appuyant les Accords du lac Meech.

Comme s'ils s'agissaient d'un honneur qu'ils nous faisaient, d'une concession qu'ils accordaient volontiers à leur petit frère de Québec dont on s'attend maintenant à ce qu'il renvoie l'ascenseur.

Et ce n'est pas tout. Certains ont laissé entendre que si jamais M. Turner prenait le pouvoir, alors les choses pourraient mal aller pour le Québec et pour la réélection de M. Bourassa. Quel mépris! Et ne parlons pas de la «terreur» qui doit maintenant régner à Québec à la suite d'une telle menace.

Pourquoi faudrait-il que M. Bourassa soit prisonnier des origines partisanes de son rôle? Seul le Nouveau Parti démocratique continue de pratiquer ouvertement ce genre de relations hiérarchiques entre ses ailes fédérales et provinciales.

Trop magnanime

Pour une fois qu'un premier ministre du Québec peut faire manger celui d'Ottawa dans sa main, on ne voit pas pourquoi il s'en priverait. Et si cela sert les intérêts électoraux de son parti, tant mieux pour lui.

S'il est une chose que l'on peut reprocher à M. Bourassa, c'est d'avoir été trop magnanime avec ces gens. Après tout, une bonne partie de sa défaite de 1976 tient au traitement et aux affronts, tant personnels que politiques, qu'il avait dû subir aux mains des libéraux fédéraux. Et si Claude Ryan n'est devenu premier ministre du Québec en 1981, c'est aussi au mépris des Jean Chrétien et compagnie qu'il le doit.

À vrai dire, nos cocus, mais-néanmoins-heureux, rénovateurs du Parti libéral fédéral s'en tirent encore à très bon compte.

Peut-être devraient-ils laisser leur tête sur le billot un peu plus longtemps!

Réflexions laïques sur la théocratie

LIBRE OPINION

GILBERT TARRAB

L'auteur est professeur au département des sciences administratives à l'UQAM

JE LIS dans un quotidien mont-réalais du 21 janvier dernier le commentaire suivant du Nigérian Wole Soyinka (prix Nobel de littérature en 1986): «Je dénonce le rôle très sinistre de l'intolérance religieuse dans le monde, et je fais appel pour que disparaissent les États théocratiques», en citant notamment le cas d'Israël.

J'aimerais à mon tour commenter ce propos. C'est quoi, un «État» théocratique? Un État théocratique, me semble-t-il, est un État qui base son existence même et ses fondements politiques et philosophiques, sa vision du monde et donc sa justice, ses lois et son code d'éthique, sur les principes d'une religion.

Dans le *Dictionnaire usuel illustré* publié chez Flammarion, on peut lire ceci sous le mot «théocratie»: «Gouvernement dans lequel les prêtres exercent l'autorité au nom de Dieu.»

En ce sens, l'Iran khomeiniste est un État plus théocratique que l'État d'Israël. L'État du Vatican est plus théocratique que celui d'Israël. L'Arabie saoudite est plus théocratique qu'Israël. J'arrête là l'énumération.

L'Iran khomeiniste possède une religion d'État. Toutes les lois de cet État proviennent immédiatement de l'enseignement du Coran, tel que revu et corrigé par l'ayatollah. Les fondamentalistes musulmans, dont on connaît le rôle au Liban et ailleurs, n'hésitent pas, au nom de la loi, à kidnapper, torturer et assassiner les «hérétiques», mais aussi d'innocents citoyens, à des fins politiques ou qu'on utilise comme monnaie d'échange. Je ne sache pas qu'Israël ou

que ceux qu'on pourrait appeler les fondamentalistes israéliens (les zélotes et ultra-orthodoxes divers) procèdent ou aient jamais procédé de cette manière. Même le raciste et affreux Méir Kahane ne demande pas à son groupuscule de kidnapper, de torturer et d'assassiner les «hérétiques».

Si je parle de l'Iran khomeiniste, c'est que mon propre oncle fut kidnappé, torturé et tué à Beyrouth: on retrouva son corps mutilé sur la ligne de démarcation entre Beyrouth Est et Beyrouth Ouest, le 1er janvier 1986. Il était professeur de mathématiques à l'École supérieure des sciences de Beyrouth, où il naquit il y a 65 ans.

L'Arabie saoudite, on le sait, exige en 1988 des certificats de baptême aux étrangers qui désirent obtenir un visa pour s'y rendre. Quant à ceux de

foi musulmane, rien ne leur est demandé. Autrement dit, un juif n'est pas autorisé à s'y rendre. Je ne sache pas qu'Israël demande des «certificats de religion» à ceux et celles qui désirent s'y rendre.

Tout cela pour dire qu'il y a un État théocratique et un État théocratique. On peut être d'accord (et je le suis!) avec M. Soyinka quand il vilipende le «rôle sinistre de l'intolérance religieuse», d'où qu'elle vienne et quels qu'en soient les motifs. Mais pour quoi insister si lourdement sur le cas d'Israël? Après tout, la plupart des lois de ce pays ne sont pas immédiatement déterminées par la Bible, mais par un code laïque. Ne prenons pour preuve que les incessantes confrontations qui opposent les zélotes de Méa Shéarim (le quartier juif ultra-orthodoxe de Jérusalem) à la population civile et à la police qui a

pour objectif de faire respecter la loi laïque.

Bien des juifs laïques se sont faits quasiment lyncher par ces zélotes, car ils roulaient en voiture le samedi dans le quartier orthodoxe. Bien des cinémas ont failli sauter, car les projections avaient lieu un samedi. Bien des soldats roulant en jeep un samedi se sont vus jeter des pierres par ces fanatiques. L'intolérance religieuse existe en Israël, mais elle n'atteint vraiment pas les proportions de certains autres États. Ceci, il faut le savoir. Et avoir le courage de le dire.

Qu'en est-il, à présent, de l'intolérance vis-à-vis des Palestiniens des territoires occupés? Elle est, bien sûr, inacceptable. Mais elle n'est pas d'ordre religieux. Il me semble qu'elle relève du politique, et de ce goût incommensurable de la droite

israélienne d'agrandir le territoire d'Israël, sur le dos des Palestiniens. Cette droite, si elle est ramenée au pouvoir en novembre 1988 (à moins qu'il y ait élections anticipées), mènera Israël à sa perte.

Ceci dit, il faut qu'Arafat fasse lui aussi très attention, et ne s'aliène pas la gauche israélienne et la diaspora internationale, sympathique à la cause qu'il défend, en faisant des déclarations intempestives, du type de celle qu'il a faite récemment dans un journal autrichien, *Neue Volkszeitung*, où il exprime sa «sympathie et son soutien» à Kurt Waldheim (rapporté dans *La Presse* du 10 janvier 1988). Il ne faut pas confondre la juste lutte qu'il mène pour les droits du peuple palestinien et la réhabilitation d'un ex-nazi notoire.

LE CONSEIL
DES RELATIONS
INTERNATIONALES
DE MONTRÉAL

**L'UNION SOVIÉTIQUE
DE MIKHAIL GORBATCHEV**

Colloque sur l'URSS et les pays d'Europe de l'Est,
à l'heure des réformes politiques et économiques
et les perspectives de développement des
relations bilatérales entre le Canada et
l'Union soviétique

Centre de conférences, Complexe Guy-Favreau
Montréal, le 11 février 1988 à 19h00
et le 12 février de 9h00 à 17h00

Inscription: 40,00 \$ (membres); 50,00 \$ (non-membres);
25,00 \$ (étudiants). Téléphone: (514) 288-2261

Planiforum
et l'Institut d'administration publique du Canada

**Colloque sur la gestion stratégique
de la culture d'entreprise**

• Organismes représentés:
• Banque Nationale du Canada • CSS Laurentides-
Lanaudière • École Nationale d'Administration Publique -
ÉNAP • IBM Canada Limitée • Service des incendies - Ville
de Montréal • Collaboration spéciale: Journal Le Devoir

Animateur:
M. Paul-André Comeau, Éditeur en chef au Journal
Le Devoir.

Accès:
Vendredi 19 février 1988
Hôtel Méridien,
Salon Alfred Rouleau
4, Complexe Desjardins
Accès: Métro Place des Arts
Pour information: (514)
280-3504

Inscription:
• Un maximum de 100 participants
• Coût 130\$ - non membre
100\$ - membre Planiforum ou IAPC
80\$ - membre étudiant
• Incls: repas / cocktail /
documentation

Chapitre du Québec
Planiforum
L'Association internationale
de planification et de gestion stratégique

L'Institut d'administration
publique du Canada
Groupe régional de Montréal

The Institute of Public
Administration of Canada
Montreal Regional Group

NOUVELLE
PARUTION

*questions
de culture*

**COUPLES ET PARENTS
DES ANNÉES
QUATRE-VINGT**

sous la direction de
Renée Dandurand

Comme la plupart des sociétés occidentales, le Québec connaît, depuis une vingtaine d'années, une transformation accélérée de sa vie familiale.

Quels nouveaux profils émergent chez les couples et les parents d'aujourd'hui? Comment les institutions juridiques, religieuses et d'assistance aux familles se sont-elles adaptées à ces nouveaux modes de vie?

Contribuant au débat qui entoure l'implantation d'une politique familiale, des spécialistes des sciences humaines donnent un aperçu des tendances récentes de la vie familiale.

284 pages 20,00 \$

INSTITUT QUEBÉCOIS
DE RECHERCHE SUR LA CULTURE
14, rue Haldimand, Québec (Québec) G1R 4N1

Parizeau a déjà mis dans sa poche la moitié des députés du caucus péquiste

ANDRÉ BELLEMARE

QUÉBEC (PC) — Jacques Parizeau a gagné, à ce jour, l'appui de près de la moitié des 20 députés du parti dans sa démarche en vue de conquérir la présidence du Parti québécois.

On retrouve bien sûr en tête de liste le trio qui avait obtenu la tête de Pierre Marc Johnson, Gérard Godin (Mercier), Christian Claveau (Ungava) et Louise Harel (Maison-neuve) qui se rangent inconditionnellement derrière l'ancien ministre des Finances.

Les députés Francis Dufour (Jonquière), Cécile Vermette (Marie-Victorin), Denis Perron (Duplessis), Hubert Desbiens (Dubuc), Roger Paré (Shefford) et Yves Blais (Terrebonne) souscrivent également au cheminement souverainiste proposé par M. Parizeau.

M. Blais, en tant que co-président de la campagne de financement avec Mme Jeanne Blackburn (Chicoutimi), tient à garder officiellement une neutralité mais, mercredi dernier à Fabreville, il a dévoilé ses cou-

leurs dans un bref mais passionné discours en faveur de la souveraineté comme l'envisage M. Parizeau.

En présence de ce dernier, il a dit qu'avec M. Parizeau « la souveraineté sera sur la table de façon totale et c'est ce que nous voulons », au grand plaisir de l'aspirant chef et des quelque 200 militants de la région de Laval.

M. Paré se décrit comme un homme de parti d'abord et c'est sans hésitation qu'il a souscrit au tout début à la candidature de M. Parizeau. Selon lui, le PQ demeure la seule formation politique capable de faire avancer la cause de la souveraineté du Québec « et M. Parizeau est l'homme tout désigné pour réaliser l'objectif », selon le député de Shefford.

Le député de Saint-Jacques, André Boulerice, penche aussi du côté de la candidature de M. Parizeau mais il veut le rencontrer et discuter de certains sujets, tels la culture, la langue, avant d'endosser pleinement les idées de l'ex-ministre.

Au chapitre de la souveraineté, M. Boulerice s'est toujours rangé du côté des irréductibles avant de de-

venir un partisan de l'affirmation nationale.

D'autres parlementaires font état d'une « neutralité » mais avec des nuances, comme Jean-Pierre Jolivet (Lavolette), leader parlementaire adjoint. Son association de comté a majoritairement appuyé M. Parizeau lors d'une réunion le 19 décembre.

Quant à M. Jolivet, reconnu comme un partisan de l'ancien chef Johnson, préfère ne pas s'impliquer dans la course.

M. Dufour, par contre, a immédiatement sauté dans le train dès l'annonce de l'entrée en scène de M. Parizeau sans se soucier de ce que pensaient ses collaborateurs. Il voue une grande admiration et une confiance sans borne envers l'unique aspirant à la direction.

Mme Carmen Juneau (Johnson) et Claude Fillion (Taillon), deux bons amis de Pierre Marc Johnson, soutiendraient un adversaire de taille à M. Parizeau afin d'apporter un contrepoint aux idées jugées radicales du candidat en lice.

Les deux députés veulent afficher une « neutralité ». L'absence d'une

alternative à l'ancien ministre des Finances ne laisse pas beaucoup le choix.

L'abstention peut équivauter parfois à une opposition ou à un désaveu. Jean-Pierre Charbonneau (Verchères) attend des éclaircissements sur la démarche devant conduire à la réalisation de la souveraineté telle que proposée par M. Parizeau.

Parmi les parlementaires, deux autres entretiennent toujours la possibilité d'entrer dans la lutte: Jean Garon et Jacques Brassard, le whip du parti.

M. Brassard s'est donné encore la fin de semaine afin de peser le pour et le contre de sa candidature.

Un porte-parole de son bureau de comté, au Lac Saint-Jean, a expliqué que de nombreux appels téléphoniques d'appui ont continué d'affluer cette semaine, ce qui a amené le député à analyser plus longtemps la situation.

Mais M. Brassard a déjà exprimé son désaccord avec la prise de position de M. Parizeau sur la souveraineté, en particulier de rechercher le mandat de la réaliser à l'occasion d'une élection générale.



Les ambulanciers veulent l'étatisation

RENÉE ROWAN

Alors que la tendance générale est à la privatisation, les techniciens ambulanciers demandent à l'État de prendre en charge le transport ambulancier au Québec.

« C'est la seule manière efficace de régler une fois pour toutes les problèmes qui perdurent depuis des années et de doter le Québec d'un véritable transport ambulancier », soutient Mario Cotton, porte-parole de la table provinciale de concertation des six syndicats régionaux de techniciens ambulanciers affiliés à la FAS-CSN.

Dans un volumineux rapport de quelque 500 pages présenté hier à Mme Thérèse Lavoie-Roux et à M. Robert Dutil, respectivement ministre de la Santé et des Services sociaux et ministre délégué au même ministère, les techniciens ambulanciers réclament de plus la gratuité du service pour toute la population et la mise sur pied d'une Commission des soins et transports ambulanciers.

Une telle réforme, estiment les auteurs du mémoire, coûterait au gouvernement, en immobilisation, \$155 millions la première année, dont \$124 millions pour le rachat des entreprises privées existantes et le reste pour l'achat de véhicules plus sécuritaires, et \$160 millions annuellement en frais opérationnels.

Le système actuel coûte au Québec \$85 millions par année tandis

qu'en Ontario, ce chiffre est de \$185 millions pour « un système drôlement plus efficace que celui que l'on a ici », a constaté hier, en conférence de presse, M. Cotton.

« Dans le système tel qu'il existe présentement, l'entreprise privée n'est là qu'à titre de boîte aux lettres qui sert d'interface pour remettre les chèques de paie aux techniciens ambulanciers et ne gère rien du système actuel. Au contraire, affirme la table de concertation, elle est souvent la source et la cause de conflits inutiles entre le vrai payeur qu'est le gouvernement et les seuls travailleurs que sont les techniciens ambulanciers. »

Plusieurs rapports — le rapport Drouin, le rapport Tremblay et plus récemment l'étude de la firme SE-COR — démontrent l'absence de contrôle de l'État sur les fonds publics versés aux compagnies ambulancières et le peu de cohérence manifestée par l'entreprise privée dans l'organisation du service ambulancier, a rappelé M. Cotton.

En décembre dernier, à la demande du MSSS, les techniciens ambulanciers alors en négociation avaient accepté une trêve et suspendu leurs moyens de pression jusqu'au 29 février, date à laquelle le ministère doit déposer un projet de réforme du système de transport ambulancier.

Le mémoire déposé par les techniciens ambulanciers propose aussi la création d'une école de formation en technique ambulancière.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

Broadbent

formé le bureau du DEVOIR à Ottawa qu'ils avaient eux-mêmes été mis au courant des problèmes de M. Côté dès 1985. Il semble bien en définitive que la seule personne tenue à l'écart de ce « secret » ait été le premier ministre lui-même.

L'affaire Côté a une fois de plus mis en lumière les « trous » des directives sur les conflits d'intérêts. Le gouvernement a promis une série de lois ou de règlements pour régler cette question et d'autres, comme celle des rapports entre les lobbyistes et les titulaires de charges publiques, ou les contributions aux partis politiques. Promise pour l'année dernière, puis pour le mois de janvier par M. Mulroney lui-même, elle se fera attendre encore au moins deux semaines, selon le vice-premier ministre Don Mazankowski. Cette lenteur du cabinet conservateur à se blanchir commence à agacer bon nombre de députés québécois.

De plus, comme l'a rappelé le chef néo-démocrate, Ed Broadbent, on peut avoir les meilleures lois ou règlements sur la conduite des titulaires de charges publiques, cela prend aussi des ministres honnêtes et intègres. Et justement, M. Broadbent, comme les députés libéraux, ont remis en cause l'honnêteté ou l'intégrité du premier ministre lui-même.

Après que M. Mulroney ait commencé la semaine avec un hommage de Robert Bourassa au point d'espérer déclencher une campagne électorale sur le thème du libre échange et de la réconciliation nationale, voilà que c'est une fois de plus son intégrité personnelle qui préoccupe l'électorat. Et, selon un sondage

d'Angus Reid, 14% seulement des Canadiens croient Brian Mulroney capable de garantir un gouvernement « honnête et transparent ». John Turner, avec 18 %, n'est guère plus avancé.

Mais le chef néo-démocrate, à qui 36 % des Canadiens font confiance, risque de sortir gagnant à mettre en évidence ce qu'il appelle les « contradictions troublantes » qui pointent dans les explications confuses du premier ministre et de ses adjoints politiques.

Steinberg

et ses services de sécurité ont réagi avec toute la rigueur voulue, mettant en état d'alerte tous les magasins de la grande région de Montréal.

« Nous ne pouvons pas négliger de telles menaces », a affirmé M. Long, même si cela veut dire quelques inconvénients pour nos clients.

Quant aux raisons qui auraient motivé de telles menaces, la direction de Steinberg est aussi perplexe que la police, dit-il. Les hypothèses peuvent aller du plus sérieux au plus farfelu: client mécontent, militant réagissant à l'action israélienne dans les territoires occupés, réaction à la situation interne de l'entreprise etc.

Selon la police de la CUM, les menaces d'empoisonnement se sont multipliées depuis la désormais célèbre affaire des comprimés Tylenol. Et des reportages comme celui-ci, affirmait hier un porte-parole de la CUM, ne font que les augmenter.



Photo PC

Ils pleurent les avortements

Une femme se recueille durant une messe suivie d'une vigile de prières organisées par la Ligue pour la Vie, dans une église catholique de Winnipeg. Plus de 200 personnes ont assisté au service pour pleurer sur les conséquences du jugement de la Cour suprême du Canada relatif à l'avortement.

Enquête

Suzanne Blais-Grenier croit que les scandales qui éclaboussent le gouvernement aujourd'hui auraient pu être évités, si seulement le premier ministre avait écouté ses députés du Québec qui l'ont maintes fois pressé et s'il avait agi promptement pour épurer les mœurs politiques. Les députés ont débattu cette question au congrès général de mars 1986, au caucus de la Beauce en septembre 1984, au caucus de Laval en février 1987.

Et lors de plusieurs réunions statutaires du caucus. Dans des entrevues à La Presse et au Devoir, M. Mulroney avait exprimé sa ferme détermination d'imiter le Parti québécois et de faire de la démocratisation des finances et de la transparence, la marque de commerce du Parti conservateur. Aujourd'hui, les députés réformistes constatent que M. Mulroney n'a pas respecté ses engagements.

« Les gens ont l'impression qu'on a installé une machine malpropre, qui favorisent les conservateurs qui donnent de l'argent au parti », affirme Mme Blais-Grenier, qui ne se contentera pas d'une commission royale d'enquête. A son avis, si le premier ministre Mulroney veut conserver le pouvoir aux prochaines élections, il lui faudra d'ici là adopter un train de mesures préventives: renforcer les règles régissant le fonctionnement des lobbyistes; édicter un code d'éthique visant le comportement honorable des élus, députés et ministres; un code qui s'étendrait également au personnel politique des ministres; un code d'éthique dont l'application ne serait pas confiée au premier ministre, mais plutôt à un comité de surveillance mis sur pied par la Chambre des communes.

Enfin, pour refaire l'image du gouvernement et prévenir de nouveaux abus, Suzanne Blais-Grenier croit M. Mulroney devra faire adopter une loi prévoyant le financement populaire des partis politiques, l'interdiction des compagnies de contribuer à leur financement, limiter à \$3,000 le montant des contributions des individus, obliger la divulgation des sources, aider le fonctionnement des partis par le biais de subventions gouvernementales, soumettre l'élection des chefs de partis au suffrage universel de leurs membres.

Bourassa

au Parti libéral du Québec, fait partie de la structure fédérale, y a fait un éloge très prononcé du premier ministre du Canada et loué le nouveau climat de collaboration au Canada sous le leadership de Mulroney. Et personne ne s'en formalise », a dit M. Bourassa.

Il y a un peu plus d'une semaine, M. Bourassa présentait M. Mulroney devant un groupe d'hommes d'affaires montréalais, avant d'enregistrer avec lui une émission de radio. Plusieurs commentateurs ont ironisé sur les « mamours » entre les deux

hommes.

« Il y a eu beaucoup d'exagération. J'ai pourtant déjà présenté le premier ministre français Jacques Chirac, en septembre dernier, devant un auditoire montréalais. J'ai aussi déjà accompagné le premier ministre de l'Ontario David Peterson à une émission de radio sur les ondes de Télé-média. Personne n'y voyait alors une histoire d'amour », a dit M. Bourassa.

Malgré les craintes exprimées par certains membres du Parti libéral du Canada, dont M. Raymond Garneau, M. Bourassa assure qu'il garde ses distances face aux partis fédéraux, y compris les libéraux. « Il n'est pas question, a-t-il dit, que le Parti libéral du Québec participe aux élections fédérales. Nous défendons les intérêts du Québec. Le PLC défend les intérêts des cinq grandes régions du pays », a dit M. Bourassa.

Par ailleurs, le premier ministre du Québec a vigoureusement nié que le ministre du Travail Pierre Paradis lui ait offert sa démission à la suite de divergences au sujet de la composition de la future Commission des relations de Travail. « C'est complètement faux. Jamais M. Paradis n'a menacé de démissionner. S'il y avait songé, j'en aurais été informé », M. Bourassa a répété qu'il ignorait toujours qui présidera la future Commission des relations de travail.

Au sujet des démissions qui ont décimé cette semaine l'exécutif du Parti québécois, M. Bourassa a préféré ne rien dire. « J'aurai peut-être l'occasion de revenir sur le sujet en chambre », a-t-il blagué.

De même, il a refusé de commenter la démission « forcée » du ministre des Approvisionnements et Services Michel Côté. « C'est de la politique fédérale et je ne commente pas », a-t-il dit.

Bissonnette

mettront les jurés à rude épreuve.

Ils ont quitté le prétoire hier après-midi pour le week-end, chargés de feuilles méticuleusement brochées, hormis une ou deux liasses que les caprices de la xéro parfois brouillonne avait mal paginées.

À son tour, lundi, la défense produira quelques documents, en contestera d'autres, de sorte qu'on ignorait toujours hier quel témoin la Couronne appellera à la barre. Et il ne restait plus à l'ajournement que quelques curieux pour assister au monotone rituel judiciaire, sous le regard presque résigné du juge Jean-Guy Boilard.

Moelleuse concession ? Le magistrat avait refusé jeudi aux accusés de prendre place à la table de leurs procureurs, Mes Bruno Pateras et Jean-Claude Hébert. Retenus dans le box des accusés, la mine ennuyée,

André Bissonnette et Normand Ouellette peuvent maintenant compter au moins sur le confort de deux voyants fauteuils rouges, rembourrés et pivotants, car le procès risque de se poursuivre trois bonnes semaines.

On a l'impression de s'installer à demeure. Un loquet a été ajouté sur la porte de la salle des délibérations. Deux tables spacieuses permettent à la défense d'étaler ses redoutables cartables. Le procureur de la Couronne, Me Eillen Paré, manipule un à un les documents déposés en preuve, et sans le bruit sec de la brocheuse qui évoque celui des mandibules d'une mante religieuse, ce serait le silence total, la fixité protocolaire d'une initiation qui exige le plus grand recueillement. Mais cela n'impressionne guère, ma foi, les pigeons qui roucoulent devant les belles fenêtres cintrées du palais de justice.

Qui a écrit que le juge Boilard est un homme impatient, capable de toutes les colères ? L'occasion, en tous cas, jusqu'à ce jour, ne lui en fut pas donnée. Au contraire, il témoigne à l'endroit des jurés d'un intérêt pour leur bien-être, empreint de toutes les prévenances. Il invita même hier à l'ajournement les procureurs à ponc-

tuer leurs propos d'un humour de bon aloi s'ils en sentent jamais le besoin. « Mais je ne tolérerai pas les interventions inutiles et je vous rappelle aussi que les services de la cour (la xéro, toujours !) appartiennent à la cour et non à l'une ou l'autre des parties en cause », ajoute-t-il en substance, sans se départir cependant d'un sourire que certains avocats, dans le passé, ont assimilé à celui d'un matou qui s'apprête à dévorer un canari en toge.

Bref, pour l'heure, tout s'engage bien. Les six hommes et les six femmes qui constituent leur jury sont appliqués, lisent attentivement chacun des documents qu'on leur remet, et, hors cour, seule l'irritation de l'accusé Bissonnette s'est manifestée, un bref moment, pour rappeler à un photographe impénitent qu'il peut, si on le talonne partout, devenir « très agressif ».

6 février

par la PC et l'AP

- 1987: lancement d'une cabine spatiale soviétique "Soyouz TM-2", avec deux cosmonautes à bord, qui rejoindra deux jours plus tard la station orbitale "Mir"; parution du premier numéro du quotidien montréalais Le Matin.
- 1969: collision entre un train de voyageurs et un train de marchandises au nord-est de Melbourne, en Australie: 22 morts, 100 blessés.
- 1968: début des Jeux olympiques d'hiver de Grenoble, en France.
- 1964: la France et la Grande-Bretagne décident de la construction d'un tunnel ferroviaire sous la Manche.
- 1952: mort du roi George VI d'Angleterre, auquel succède sa fille, Elisabeth II.
- 1948: la Canadienne Barbara Ann Scott gagne la médaille d'or du patinage artistique aux Jeux olympiques de Saint-Moritz.
- 1936: ouverture des Jeux olympiques d'hiver de Garmisch, en Allemagne.
- 1934: de violents incidents opposent sur la Place de la Concorde, à Paris, des éléments de droite et des anciens combattants au service d'ordre: 17 morts, dont un policier, mille 329 blessés, dont 664 policiers et soldats.
- 1899: ratification du Traité de Paris par lequel l'Espagne cède aux États-Unis Cuba, Porto-Rico, Guam et les Philippines, moyennant un versement de \$20 millions.
- 1778: l'Angleterre déclare la guerre à la France.
- Ils sont nés un 6 février: le poète dramatique anglais Christopher Marlowe (1564-1593); la reine Anne d'Angleterre (1665-1714); Anton Hermann Fokker, pionnier hollandais de l'aviation (1890-1933); le joueur de baseball Babe Ruth (1895-1948); le président américain Ronald Reagan (1911-); le cinéaste français François Truffaut (1932-1984).

La St-Valentin en Île de France
Zueller fête!
Pour les amoureux!

TOUR DE FRANCE GASTRONOMIQUE

CHEZ ANJOU QUÉBEC
FÉVRIER 1988
Ce mois-ci, notre chef cuisinera de bons plats de l'Île de France

Vendredi 12 février Entrée: Emincé de St-Jacques à l'orange Plat du jour: Salmi de faisane au Porto	Samedi 13 février Pour la St-Valentin Entrée: Terrine de fruits de mer cupidon Terrine de lièvre aux baies de Genièvre Médailon de foie gras de Canard Le pépère de la St-Valentin pour deux «Création du chef»
--	--

Nous vous invitons à participer à la 13^e étape

Anjou QUÉBEC
1953 1988
La boucherie charcuterie traiteur c'est notre métier
1025 rue Laurier ouest
272-4065 272-4086

Vaste choix de chocolats surfin et les truffes au chocolat du chef

L'ÉCONOMIE
Tous les jours

Faut LE DEVOIR pour le croire!